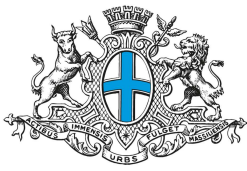




VILLE DE
MARSEILLE

compte administratif
rapport
de présentation
2022



PRÉAMBULE	3
I. LE BUDGET PRINCIPAL	4
1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE	5
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1.1. Les recettes fiscales	7
2.1.2. Les dotations	9
2.1.3. L'attribution de compensation et le FPIC	11
2.1.4. Les produits des services	12
2.1.5. Les subventions reçues	13
2.1.6. Les atténuations de charges	14
2.1.7. Les produits exceptionnels	15
2.1.8. Les produits financiers	15
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16
2.2.1. Les dépenses de personnel	16
2.2.2. Les crédits d'activité	20
2.2.3. Les subventions versées	22
2.2.4. Les frais financiers	25
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
3.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26
3.1.1. Les dépenses pluriannuelles	26
3.1.2. Les dépenses annuelles	30
3.1.3. Les autres dépenses	31
3.1.4. La dette	31
3.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	32
3.2.1. L'emprunt	32
3.2.2. Les subventions reçues	33
3.2.3. Le FCTVA	34
3.2.4. Les cessions d'actifs	34
3.2.5. Les autres recettes	35
3.2.6. Le remboursement de dette par la Métropole	35
II. LES BUDGETS ANNEXES	36
1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON	36
1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	36
1.1.1. Recettes	36
1.1.2. Dépenses	36
1.1.3. Flux entre budgets	37
1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	37
1.2.1. Recettes	37
1.2.2. Dépenses	38
2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI	39
2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	39
2.1.1. Recettes	39

2.1.2. Dépenses	39
2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	39
2.2.1. Recettes	39
2.2.2. Dépenses	40
3. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS	41
3.1. SECTION D'EXPLOITATION	41
3.1.1. Recettes	41
3.1.2. Dépenses	41
3.1.3. Flux entre budgets	41
3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	42
3.2.1. Recettes	42
3.2.2. Dépenses	42
4. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME	43
4.1. SECTION D'EXPLOITATION	43
4.1.1. Recettes	43
4.1.2. Dépenses	43
4.1.3. Flux entre budgets	44
4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	44
4.2.1. Recettes	44
4.2.2. Dépenses	44
5. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	45
5.1. SECTION D'EXPLOITATION	45
5.1.1. Recettes	45
5.1.2. Dépenses	45
5.1.3. Flux entre budgets	45
5.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	46
5.2.1. Recettes	46
5.2.2. Dépenses	46
<u>ANNEXES</u>	47
PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS EN 2022	48
PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022	50
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS	51

PRÉAMBULE

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du CGCT, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante pour le budget principal, ainsi que pour les différents budgets annexes.

Le compte administratif répond aux prescriptions réglementaire suivantes :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) pour chaque section (fonctionnement et investissement) ;
- Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement ;
- Il doit concorder exactement avec le compte de gestion, élaboré parallèlement par le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

L'examen du compte administratif constitue un acte majeur de la vie de la collectivité.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

La situation du budget principal est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les inscriptions et les ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence. Dans cette présentation les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)	2021	2022	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 228,6	1 318,0	89,4	7,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 053,9	1 083,4	29,5	2,8%
Epargne brute (C)=(A)-(B)	174,7	234,6	59,9	34,3%
Taux d'épargne brute (C)/(A)	14,2%	17,8%		
Dépenses d'équipement (D)	192,0	195,8	3,8	2,0%
Remboursement des emprunts (E)	173,1	161,9	-11,2	-6,5%
Dépenses réelles d'investissement (F)=(D)+(E)	365,1	357,7	-7,4	-2,0%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) (G)	91,4	76,4	-15,0	-16,4%
Epargne nette (C)-(E)	1,6	72,7	71,1	4443,8%
Besoin de financement de l'investissement (H)=(F)-(G)	273,7	281,3	7,6	2,8%
Emprunts mobilisés (recettes)	114,3	64,2	-50,1	-43,8%
Encours de la dette au 31/12	1 494,8	1 396,4	-98,4	-6,6%
Taux d'endettement	121,4%	105,8%		
Capacité de désendettement	8,5 ans	5,9 ans		
Fonds de roulement au 31/12	73,5	91	17,5	23,8%

La structure comptable détaillée de la gestion de ce budget figure en annexe du document ainsi que la présentation agrégée tous budgets confondus.

La situation financière de la Ville reste fragile, notamment en raison du poids toujours important de la dette, mais s'améliore néanmoins. Cette évolution permet de faire face à l'importante dynamique des dépenses soutenues par les facteurs contraints (évolutions indiciaires nationales, coût de l'énergie, inflation...) et par la forte ambition municipale pour des services et équipements publics améliorés.

L'épargne brute augmente de près de 60 M€ sous l'effet conjugué de la dynamique des recettes et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, alors que l'inflation moyenne s'est établie à 6 % en 2022, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville de Marseille s'établit à moins de 3 % (4% en retraitant les effets de la crise sanitaire, cf. infra). Cette maîtrise est liée principalement à la recherche constante de mutualisation et de rationalisation de la politique d'achats de la Ville, aux économies obtenues suite à la mise en œuvre du plan de sobriété, mais aussi à la baisse des frais financiers (-3,3 M€) et à une augmentation contenue des dépenses de personnel (4 %), malgré les mesures nationales.

D'une épargne nette structurellement négative avant 2020 et pointée par la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci est devenue positive en 2021. En 2022, elle progresse de plus de 71 M€ pour s'établir à près de 73 M€.

Pour rappel, elle indique la capacité de la municipalité à respecter les fondamentaux de gestion, mais aussi lui permet de connaître les réserves disponibles nettes des amortissements en capital et en intérêts de la dette, qui constituent ce qui pourrait être assimilé à son "reste à vivre", lui permettant de se projeter dans le futur. L'évolution de cette épargne nette jauge donc la fiabilité du projet municipal, tout en intégrant le critère de bonne gestion, de façon subséquente. Son niveau permet de sécuriser le remboursement de la dette (au côté des autres ressources propres plus limitées, telles que les cessions d'actifs et le FCTVA) et assure de meilleures conditions de financement des investissements et notamment du plan écoles pour les exercices à venir.

Néanmoins, le taux de rigidité de la section de fonctionnement, qui mesure la part des dépenses incompressibles (part des recettes réelles de fonctionnement mobilisée par les dépenses rigides que sont le personnel, les frais financiers de la dette, les participations obligatoires, les dépenses d'énergie) demeure proche de 60 %, malgré la progression des recettes, du fait des évolutions contraintes (mesures nationales pour la masse salariale et inflation).

Enfin, la progression du fond de roulement devrait permettre de dégager des marges de sécurité financière, propices au financement des investissements significatifs et prioritaires à venir tels que le plan écoles, la remise à niveau des autres équipements publics, le déploiement de nombreuses nouvelles infrastructures et la transition écologique.

1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE

En 2022, la section d'investissement, après report du déficit 2021 (97,623 M€), présente un résultat d'exécution négatif de 136,288 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2021, soit 65,310 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2022, affiche un résultat d'exécution positif de 227,273 M€. Avant restes à réaliser, l'excédent global du compte administratif 2022 s'élève donc à 90,984 M€.

Les dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre s'élèvent à 46,369 M€ en fonctionnement et 11,982 M€ en investissement. Après leur prise en compte, le résultat cumulé 2022 est en excédent de 32,634 M€, qui ne représente que 2% du total des dépenses 2022.

Les restes à réaliser concernent les postes suivants :

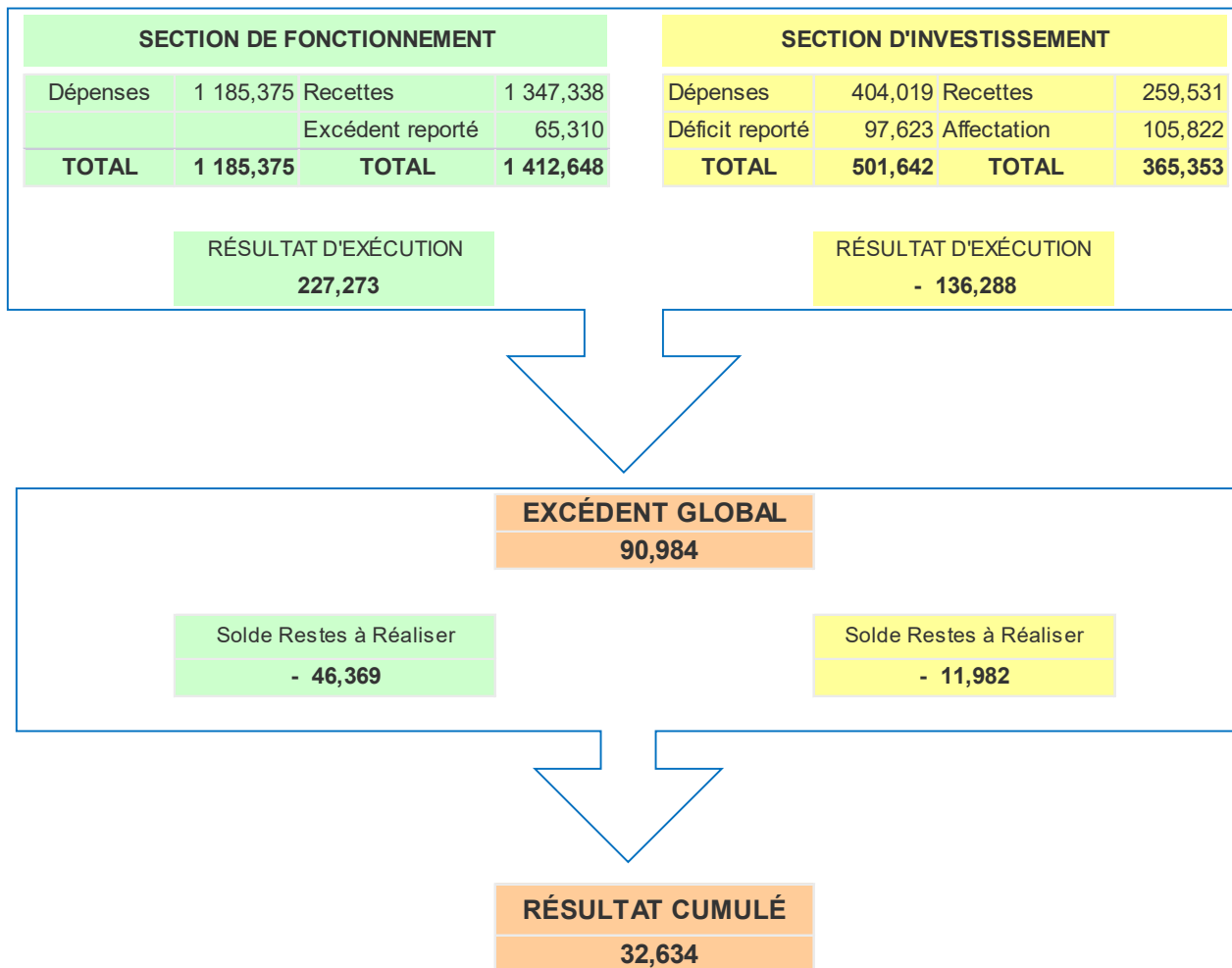
⇒ en dépenses de fonctionnement

– Les crédits d'activité (dépenses courantes et exceptionnelles des services)	40,529 M€
– Les crédits d'intervention (subventions)	5,619 M€
– Les frais de personnel	0,221 M€

	46,369 M€

⇒ en dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement non gérées en AP/CP	11,982 M€
---	-----------



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT¹

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 318,141 M€ en 2022, contre 1 228,758 M€ en 2021. Elles s'exécutent à 99,87 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice (BP, décisions modificatives et reports pris en compte).

L'ensemble des recettes de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-après :

	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation des crédits ouverts 2022	Évolutions	
Fiscalité	701,519	784,446	100,68 %	82,927	11,82 %
Dotations	244,157	247,358	99,35 %	3,202	1,31 %
Relations financières avec l'EPCI	135,847	145,963	99,97 %	10,116	7,45 %
Produits des services	71,413	73,348	95,78 %	1,935	2,71 %
Subventions reçues	62,381	52,727	93,35 %	-9,654	-15,48 %
Autres recettes	13,442	14,299	113,72 %	0,857	6,38 %
TOTAL	1 228,758	1 318,141	99,87 %	89,383	7,27 %

Les recettes fiscales représentent 59,5 % des produits de la Ville en 2022, les dotations de l'État ainsi que l'attribution de compensation et le FPIC près de 29,8 % et les autres postes (produits des services, subventions reçues et recettes diverses) 10,6 %.

2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales s'établissent, en 2022, à 784,4 M€, en hausse de près de 12 % par rapport à 2021. Le tableau ci-dessous détaille les évolutions par catégorie de recettes fiscales.

	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Impositions directes	605,695	685,295	79,601	13,14 %
Autres impôts et taxes	93,383	97,836	4,453	4,77 %
Rôles supplémentaires	2,442	1,314	-1,128	-46,18 %
Total Fiscalité	701,519	784,446	82,927	11,82 %

- Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille s'élèvent à 685,295 M€, décomposés comme suit :

¹ Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

- ✓ 454,953 M€ de taxe foncière bâtie et non bâtie,
- ✓ 20,998 M€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont 7,073 M€ au titre de la majoration de cette taxe de 60%,
- ✓ 208,715 M€ de reversement pour perte de taxe d'habitation sur les résidences principales,
- ✓ 0,628 M€ de rôles complémentaires.

Le produit des impositions directes évolue de 79,6 M€ par rapport à 2021. Cette progression se décompose de la manière suivante :

- ✓ 55,7 M € dus à l'augmentation du taux de taxe foncière bâtie,
- ✓ 23,9 M € dus à la croissance des bases, avec des variations différenciées entre les taxes.

Les bases de foncier bâti ont progressé de 3,55 %, dont 3,4 % au titre de la revalorisation forfaitaire (20,403 M€) et 0,15 % au titre de la croissance physique résultant des nouvelles constructions et réévaluations fiscales (0,577 M€).

Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de foncier non bâti sont en diminution de respectivement -10,07 % et -1,21 %.

• Les autres impôts et taxes

Ces recettes augmentent de 4,453 M€ (+ 5%), passant de 93,383 M€ en 2021 à 97,838 M€ en 2022. Si elles restent dynamiques, leur progression est moins significative que sur l'exercice précédent (+ 22 % en 2021) du fait de la décline de la dynamique exceptionnelle du marché immobilier en 2021.

Le détail des évolutions est présenté dans le tableau ci-dessous.

	CA 2021	CA 2022	Evolutions	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	58,188	59,509	1,321	2,27 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	14,830	15,178	0,348	2,35 %
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,000	10,000	0,000	0,00 %
Taxe de séjour	6,778	8,641	1,863	27,49 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2,650	3,830	1,180	44,52 %
Prélèvement sur les paris hippiques	0,412	0,258	-0,154	-37,46 %
Taxes sur les pylônes électriques	0,192	0,197	0,005	2,61 %
Taxes diverses	0,332	0,222	-0,110	-33,04 %
TOTAL	93,383	97,836	4,453	4,77 %

Les variations sont contrastées :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui représentent 61 % du total des autres impôts et taxes, enregistrent une progression de 2% (+1,321 M€) contre +37% en 2021 (15,564 M€). Malgré un contexte national moins favorable, cette recette reste dynamique et plus importante qu'anticipé,
- Dans le prolongement de l'année précédente, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité passe de 14,830 M€ en 2021 à 15,178 M€ en 2022 (+ 0,348 M€, soit + 2 %). Elle est remplacée par la redistribution d'une fraction de produit d'une taxe nationalisée à partir de 2023,
- La taxe de séjour est en forte hausse (+27 %) passant de 6,778 M€ en 2021 à 8,641 M€ en 2022, ce qui atteste de l'attractivité touristique renouvelée de la Ville de Marseille,

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) passe de 2,650 M€ à 3,830 M€, soit + 1,180 M€ (+ 45 %), notamment du fait d'une régularisation de 2021 sur 2022,
- Le produit du prélèvement sur les paris hippiques (15 % du prélèvement de l'Etat sur les sommes engagées par les parieurs hippiques pour les communes sièges d'un ou plusieurs hippodromes), s'établit à 258 k€ en 2022, soit une diminution de 154 k€ par rapport à 2021. Cette baisse témoigne d'un retour à la normale après une hausse exceptionnelle du fait des régularisations des années 2019 et 2020.

2.1.2. Les dotations

Les dotations reçues par la Ville s'établissent à 247,358 M€ en progression de 1,31 %. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des allocations compensatrices de fiscalité. La progression des dotations demeure marginale au regard du contexte inflationniste.

	CA 2021	CA 2022	part relative au CA 2022	Évolutions	
DGF	230,096	233,393	17,71 %	3,297	1,43 %
DGD	2,835	0,003	0,00 %	-2,832	-99,90 %
Allocations compensatrices de fiscalité	9,514	11,744	0,89 %	2,230	23,43 %
Autres dotations (*)	1,712	2,219	0,17 %	0,507	29,60 %
TOTAL	244,157	247,358	18,77 %	3,202	1,31 %

(*) FCTVA, dotations instituteurs, compensation pour perte de de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière, dotations recensement et titres d'identité sécurisés

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2022, la DGF évolue globalement de + 1,4 %, alors que l'inflation annuelle moyenne est de près de 6%.

	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Dotation forfaitaire	136,41	136,77	0,366	0,27 %
DSUCS	80,01	83,03	3,017	3,77 %
DNP	13,60	13,57	-0,028	-0,20 %
TOTAL DGF	230,1	233,4	3,3	1,4 %

La dotation forfaitaire, qui constitue 59 % de la DGF, est pour la Ville la principale dotation de l'État. Son montant 2022 résulte de la dotation forfaitaire notifiée en 2021 (soit 136,41 M€), majoré de 0,366 M€ au titre de la dynamique de population calculée sur la base de 2 841 habitants supplémentaires en population « DGF », pour une valeur du point à l'habitant de 128,93 €.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) constitue 36 % de la DGF et s'élève à 83,03 M€. La loi de finances pour 2022 a augmenté l'enveloppe nationale DSU de 95 M€. À l'instar de 2021, la modification des critères de calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges applicables à sa répartition s'avère favorable à la Ville de Marseille qui a vu sa dotation augmenter de 3,017 M€.

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui constitue 6 % de la DGF, vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants, dont Paris). L'enveloppe mise en répartition en 2022 au niveau national est stable. La dotation de la Ville s'élève à 13,57 M€ en 2022, stable par rapport à 2021 (- 28 k€, soit - 0,2 %), en raison notamment du potentiel financier par habitant de la Commune, qui n'a que très faiblement progressé.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD)**

La DGD est attribuée essentiellement au titre des dépenses d'hygiène. Compte tenu du versement très tardif de l'Etat, le montant n'a pu être constaté sur 2022 comme prévu. Seule la fraction attribuée au titre des transferts de compétences de l'État pour l'urbanisme a été émise pour un montant de 3 000 €.

- **Les allocations compensatrices**

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus l'allocation compensatrice pour personnes de condition modeste, celle-ci ayant été intégrée au calcul de la perte de recettes de taxe d'habitation, entièrement compensée par l'application d'un coefficient correcteur sur le produit de foncier bâti.

L'allocation compensatrice des taxes foncières s'établit à 9,481 M€ en 2022, dont 6,064 M€ au titre de la compensation pour perte de bases afférentes aux établissements industriels. La progression de 1,492 M€ par rapport à 2021 s'explique principalement par la prise en compte dans le calcul du taux de foncier bâti 2022, supérieur à celui de 2021.

L'allocation compensatrice pour perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants demeure inchangée à 1,263 M€.

Le réalisé de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle s'élève à 0,263 M€.

Enfin, la Ville a bénéficié du versement d'une compensation du produit de la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au titre de l'exercice 2017, correspondant à l'année où la taxe avait été instituée et perçue par la commune avant de relever de la compétence métropolitaine (0,736 M€).

- **Les autres dotations de l'État**

Celles-ci s'établissent à 2,219 M€ et progressent de 0,507 M€, notamment compte tenu de l'évolution de la dotation pour les titres sécurisés et la dotation de recensement.

Elles sont principalement constituées de :

- ✓ La dotation pour les titres sécurisés : 0,779 M€,
- ✓ La compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière : 0,071 M€,
- ✓ La dotation de recensement : 0,161 M€,
- ✓ La dotation spéciale aux instituteurs : 0,053 M€,
- ✓ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics : 1,155 M€.

2.1.3. L'attribution de compensation et le FPIC

Les recettes issues de reversements règlementaires de la Métropole représentent un montant de 145,963 M€.

- L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation pour 2022 s'établit à 131,605 M€, conformément au volume fixé par la Métropole, en augmentation de 10 M€ par rapport à 2021.

Cette évolution résulte de deux ajustements.

D'une part, l'AC a été régularisée à hauteur de +4,236 M€, en application de la clause de révision des charges liée au transfert de compétences des ZAC et concessions d'aménagements fin 2015 (2,163 M€ au titre de 2021 et 2,163 M€ au titre de 2022).

D'autre part, l'AC a été majorée de +5,716 M€, au titre de la compensation de la charge des accessoires de voirie. En effet, depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, la Métropole est compétente en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ». Or, dans les faits, certains accessoires de voirie sont demeurés de compétence communale. Afin de garantir la continuité du service public jusqu'au transfert effectif de cette compétence, il a été nécessaire de mettre en place des conventions transitoires avec la Métropole pour permettre à la Ville de Marseille de continuer à assumer, au nom et pour le compte de la Métropole, la gestion de ces accessoires de voirie sur son territoire. Cependant, les contractions successives de l'AC, calculées en fonction des montants prévisionnels des conventions, se sont révélées à terme défavorables pour la Ville de Marseille, la neutralité des flux n'étant plus respectée (les frais « refacturés » à la Métropole étant inférieurs aux prélèvements opérés sur l'AC). C'est pourquoi la Métropole a recalibré l'AC provisoire pour 2022.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal depuis 2012.

Le montant du fonds, fixé à 1 Md€ depuis 2017, est d'abord alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux (EPCI et leurs communes) et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse un certain seuil (0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national). Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et communes isolées moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu par habitant et de leur effort fiscal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

Ensuite, le prélèvement, d'une part, et le reversement, d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI.

Enfin, la part ainsi allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit dans le cadre d'un régime de droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de manière dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

En 2022, l'ensemble Métropolitain est contributeur au FPIC pour 9,654 M€ et bénéficiaire de ce fonds pour 50,995 M€, soit un solde net de 41,341 M€.

La contribution est ensuite répartie entre la Métropole et ses communes, en application du régime de droit commun sur la base d'un CIF de 37,16 % qui détermine la part de la structure intercommunale (soit 3,587 M€) et, par différence, la ponction opérée sur l'ensemble des communes (soit 6,067 M€).

L'attribution reçue fait l'objet d'une répartition dérogatoire par délibération de la Métropole du 20 octobre 2022. Le coefficient retenu pour le partage du bénéfice du FPIC est de 45 % (soit 22,948 M€ pour la Métropole et 28,047 M€ alloués aux communes).

La péréquation qui s'opère ensuite entre les communes est de droit commun au niveau du prélèvement et dérogatoire pour l'attribution par l'ajout des critères de population et de revenu par habitant.

Ainsi, en 2022, la Ville de Marseille contribue au FPIC à hauteur de 2,323 M€ (contre 1,806 M€ en 2021) et bénéficie de ce fonds pour 14,358 M€ (contre 14,285 M€ en 2021). Par conséquent, elle est bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 12,035 M€ en 2022 (contre 12,479 M€ en 2021).

En l'absence d'un mode de répartition dérogatoire, la Ville de Marseille aurait été bénéficiaire d'un FPIC net de 14,040 M€ (versement de 16,363 M€ pour un prélèvement de 2,323 M€), soit un écart de 2 M€ par rapport à la situation présente.

2.1.4. Les produits des services

Les recettes s'élèvent à 73,348 M€ en 2022, contre 71,413 M€ en 2021. Elles affichent une augmentation de 1,935 M€ évolution traduisant un retour partiel à la normale, après la période de la Covid 19.

- **Les produits des services et du domaine**

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 53,183 M€ en 2022, soit une augmentation de 0,458 M€ (+ 1 %) par rapport à 2021.

Les principales hausses concernent les postes suivants :

- La participation des familles aux crèches, aux garderies du matin et du soir et aux Accueils collectifs de mineurs (ACM) (11,601 M€), augmentent de 1,337 M€, compte tenu de la hausse de la fréquentation et de l'ouverture de nouveaux sites, soit +13%,
- Les redevances d'occupation du domaine public (7,383 M€) progressent de 0,865 M€, soit +13,3%,
- Les concessions pour les cimetières (2,464 M€) progressent de 0,472 M€, soit +23,7%,
- Les remboursements des frais de relogements demandés aux propriétaires d'immeubles sinistrés (2,893 M€) progressent de 1,106 M€, soit +61,9% grâce au renforcement de l'organisation des services municipaux concernés et à l'amélioration du tirage des recettes.

Les principales diminutions portent sur :

- Les conventions de gestion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) diminuent de 448 k€ du fait de la contraction des remboursements pour la compétence « éclairage public » (5,867 M€ constatés, soit - 1,240 M€) atténuée par l'évolution des flux liés à la compétence « entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie » (1,234 M€ constatés, soit +0,792 M€),
- Les mises à disposition de personnel auprès d'autres organismes (0,948 M€) diminuent de 0,798 M€, notamment du fait de la montée en puissance opérationnelle de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée (INSEAMM) qui a pu recruter ses propres effectifs,
- Le stationnement payant et le produit du forfait de post-stationnement (15,328 M€) diminuent de -1,323 M€, étant précisé que ce dernier (6,429 M€ sur le total) fait l'objet d'un reversement réglementaire à terme échu (net des charges de la Ville) à la Métropole, gestionnaire de la voirie, des transports en commun et de la circulation.

- Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 20,165 M€ en 2022, contre 18,688 M€ en 2021, soit une augmentation de 1,477 M€ (+ 8 %). Néanmoins, cette hausse est liée à une mauvaise imputation subvention du Grand Port Maritime de Marseille pour la sécurité incendie des bassins Est (1,6 M€ imputée sur les produits de gestion courante au lieu des subventions reçues, cf. infra « subventions reçues »). Après déduction de ce versement, les produits de gestion courante sont en baisse d'environ 100 k€ à périmètre constant.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les locations du Dôme et du Palais des Sports (0,956 M€) progressent de 0,640 M€, ces équipements ayant été en partie fermés en 2021, ils retrouvent un rythme de croisière proche d'une exploitation classique avec un volume de manifestations et concerts en hausse,
- Les locations d'espaces dans les Mairies de Secteur (0,343 M€) progressent de 0,239 M€ également du fait d'une période d'ouverture normale sur cet exercice,
- Les loyers des baux (5,178 M€) diminuent de - 0,368 M€. Cette baisse s'explique principalement par le niveau élevé de l'exercice 2021, dont les réalisations comprenaient des soldes significatifs de loyers et charges 2020 (année de la pandémie).

2.1.5. Les subventions reçues

Les subventions reçues diminuent de 15,48 %, passant de 62,381 M€ en 2021 à 52,727 M€ en 2022, soit une baisse de - 9,654 M€. Cependant, la lecture de cette évolution est faussée par l'impact des dépenses liées à la crise sanitaire ainsi que par la mauvaise imputation de la subvention du Grand Port Maritime de Marseille pour la sécurité incendie des bassins Est. A périmètre constant, la baisse des subventions perçues est de 3,1 M€, soit -5,8 %.

La ventilation des subventions par financeurs est la suivante :

	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Caisse d'Allocation Familiale Des Bouches-du-Rhône	24,793	21,666	-3,127	-12,61 %
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,957	12,957	0,000	0,00 %
Département (CD13)	11,302	11,315	0,014	0,12 %
Autres subventions de l'Etat	11,550	5,983	-5,567	-48,20 %
Région Sud	0,641	0,638	-0,002	-0,39 %
Europe	0,107	0,146	0,039	36,19 %
Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)	0,839	0,000	-0,839	-99,99 %
Divers	0,193	0,022	-0,171	-88,60 %
Total subventions reçues	62,381	52,727	-9,654	-15,48 %
<i>Retraitement subvention GPMM</i>	<i>0,000</i>	<i>1,600</i>	<i>1,600</i>	<i>-</i>
<i>Retraitement subventions crise sanitaire</i>	<i>-9,015</i>	<i>-4,074</i>	<i>4,941</i>	<i>-54,81 %</i>
Total subventions reçues retraité	53,366	50,253	-3,113	-5,83 %

➤ **Retraitements pour comparaison à périmètre identique**

- Les aides conjoncturelles liées à la crise sanitaire ne permettent pas d'apprécier clairement l'évolution des subventions à périmètre identique, en effet il faut déduire leurs montant sur chaque exercice afin de neutraliser les évolutions cumulées suivantes : fin de l'aide de l'État pour l'achat de masques (- 4,126 M€), solde des versements de l'État pour les centres de vaccination (- 1,835 M€), non reconduction de l'aide exceptionnelle de la CAF en faveur des structures d'accueil municipales pour la petite enfance (1,019 M€),
- La subvention du Grand Port Maritime de Marseille (environ 1,6 M€ en 2022) pour la sécurité incendie des bassins Est a été constatée par erreur, en produits de gestion courante et non en subventions perçues. Pour permettre la comparaison sur les deux exercices, elle a été ajoutée dans le tableau ci-dessus.

➤ **Les principaux financements reçus sont les suivants :**

- Les financements (Métropole, Département) pour le Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) représentent 43% du volume des versements. Ces versements sont fixés sur des bases normées (articles L. 2513-6 et L. 2513-7 du CGCT) et sont stables par rapport à 2021 (cf. annexe spécifique du rapport sur le BMP),
- Les participations de la CAF au titre de la jeunesse (ACM - Accueils Collectifs de Mineurs) et surtout de la petite enfance s'inscrivant dans le cadre de la convention territoriale globale (projet social co-construit sur le territoire) représentent 41 % du poste des subventions reçues,
- Enfin, les participations de l'État, représentent 11 % des financements, pour près de la moitié au titre de la crise sanitaire.

➤ **Les principales évolutions, après retraitement, sont les suivantes :**

- ✓ L'inauguration de la nouvelle convention « Bonus Territorial » de la CAF génère une baisse de 2,759 M€, les aides étant versées directement aux gestionnaires de structures et fixées sur le territoire,
- ✓ Les subventions courantes de la CAF (hors bonus territorial) au titre de la jeunesse (ACM – Accueils Collectifs de Mineurs) et de la petite enfance (crèches), en application des nouveaux critères et barèmes retenus, affichent une baisse de 1,385 M€ après une années 2021 atypique marquée par le reversement du solde de l'ex-contrat enfance jeunesse non versé en 2020,
- ✓ La régularisation 2021 de la participation de l'Etat concernant le dispositif des « colos apprenantes » cumulé au versement 2022 représente une augmentation de 0,794 M€.

2.1.6. Les atténuations de charges

Le montant des atténuations de charge varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice. En 2022, il est de 9,596 M€ contre 8,916 M€ en 2021, soit une augmentation de 0,680 M€ (+ 8 %).

Cette hausse s'explique par le remboursement par l'URSSAF de cotisations sociales en contrepartie de « l'indemnité inflation », prime exceptionnelle gouvernementale allouée entre décembre 2021 et février 2022 à certains agents (dépenses équivalentes) selon le dispositif en vigueur : 1,006 M€ en 2022.

Cette hausse est cependant atténuée par la contraction de la « part employé » retenue sur les salaires pour les titres restaurants des agents municipaux qui baisse de 0,279 M€ (5,429 M€ en 2022) par rapport à l'exercice précédent.

2.1.7. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels concernent, sans être exhaustif, les pénalités sur marchés, les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les contrepassations (annulations de mandats ayant fait l'objet d'un rattachement), les recettes de remboursement de frais de contentieux, les indemnisations d'assurances, les remboursements de tickets restaurants non utilisés, les dégrèvements de taxe foncière obtenus, etc...

En 2022, ces produits s'établissent à 3,858 M€ (contre 3,483 M€ en 2021). Ils évoluent de 375 k€, avec des variations contrastées. D'une part, on constate une forte progression (+500 k€) liée à l'encaissement de dégrèvements de taxe foncière pour les biens du patrimoine de la commune, dont des rattrapages au titre d'exercices précédents, tandis que d'autre part, certains produits conjoncturels ne sont pas reconduits. C'est le cas pour les reversements de délégataires de services publics (remboursements partiels de contributions financières de la Ville) à l'issue de la période de crise sanitaire, soit une évolution d'environ - 200 k€.

2.1.8. Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,845 M€ en 2022, principalement au titre du fonds de soutien au titre des emprunts structurés détenus par la collectivité (0,439 M€).

Par rapport à 2021, ces produits sont en diminution de près de 200 k€. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des intérêts créditeurs de court terme par rapport à 2021, qui s'établissent à 142 k€ en 2022 contre 404 k€ en 2021. Cette diminution est liée à une émission de contrats négociables de court et moyen terme en zone Euro (NeuCP) moindre qu'en 2021. En effet, dans un contexte où la situation des taux ne permettait plus d'obtenir des intérêts créditeurs, la collectivité a affiné sa stratégie de trésorerie et n'a effectué aucune émission de titres de créances négociables au cours du deuxième semestre 2022. Les émissions se sont ainsi élevés à 120 M€ en 2022, contre 250 M€ en 2021.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 083,497 M€ en 2022, soit une progression brute de 2,79% et de 4,15%, après retraitement des flux conjoncturels liés à la crise sanitaire en 2021. Cette progression reste inférieure à l'inflation moyenne en 2022.

La dynamique de l'évolution des dépenses de la Ville est majoritairement liée à la masse salariale, elle-même conditionnée significativement par des mesures réglementaires.

Hors frais de personnel, l'évolution globale est de l'ordre de 1% avec des variations contrastées. La progression des subventions concerne, notamment, le secteur social, avec la poursuite de la mise en œuvre de la convention pour la lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi, dont l'appui au CCAS, et, par ailleurs, le renforcement des dispositifs des centres sociaux conventionnés.

La contraction des frais financiers traduit des choix de gestion adaptés au contexte financier, afin d'atténuer la charge supportée. A ce titre, le réaménagement de la dette opéré en 2021 auprès de la SFIL continue de produire des effets positifs en 2022. Outre les économies d'intérêts, le taux des nouveaux emprunts réaménagés reste compétitif dans ce contexte de volatilité des marchés (taux fixe à 1,5%).

Ces éléments sont développés dans le détail des postes présentés ci-dessous.

	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Charges de personnel	620,063	645,382	99,48 %	25,319	4,08%
Crédits d'Activité (*)	264,648	264,508	76,55 %	-0,140	-0,05%
Subventions	137,765	145,207	94,23 %	7,442	5,40%
Frais financiers	31,576	28,400	98,49 %	-3,176	-10,06%
TOTAL	1 054,052	1 083,497	92,04 %	29,445	2,79%
retraitement crise sanitaire	-15,833	-2,204			
TOTAL hors crise sanitaire	1 038,219	1 081,293	92,08 %	43,074	4,15%

(*) charges à caractère général, de gestion courante, exceptionnelles et atténuations de produits

2.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 645,382 M€, en hausse de 4 % (+25,3 M€) par rapport à 2021, sur un volume qui représente 59,5 % du budget de fonctionnement (58,8 % en 2021). L'augmentation des frais de personnel participe à hauteur de 86 % de la variation totale des dépenses au regard de l'exercice 2021. Le taux de réalisation atteint 99,48 % des crédits inscrits (99,35 % en 2021).

En retraitant les impacts de la crise sanitaire, la progression par rapport à 2021 serait de plus de 5% (+31,6 M€). Pour mémoire, en 2021, des dépenses conjoncturelles liées notamment aux centre de vaccination et aux soldes de primes liées à la COVID19 affectaient l'exercice (personnel du BMPM et vacataires).

	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Frais de personnel hors BPPM	521,866	544,239	99,39 %	22,373	4,29 %
dont :					
Personnel permanent	476,649	496,917	99,21 %	20,268	4,25%
Personnel non permanent	21,900	24,858	105,48 %	2,958	13,51%
Autre personnel extérieur	2,607	2,896	96,73 %	0,289	11,08%
Charges communes	20,710	19,568	97,18 %	-1,143	-5,52 %
Bataillon de Marins-Pompiers	98,197	101,144	99,97 %	2,946	3,00%
TOTAL	620,063	645,382	99,48 %	25,319	4,08 %
Impact crise sanitaire	-6,239	0			
TOTAL hors crise sanitaire	613,824	645,382	99,48 %	31,558	5,14 %

Par mesure de simplification l'évolution des dépenses brutes est analysée ci-dessous.

- **Les frais de personnel hors BPPM**

- *Le personnel permanent*

Ce poste regroupe près de 77 % des charges de personnel (496,917 M€), soit +20,3 M€ par rapport à 2021.

⇒ **La balance des effectifs :**

Tous budgets confondus, l'effectif du permanent passe de 11 887 agents au 31 décembre 2021 à 12 078 agents au 31 décembre 2022, soit une hausse de 191 agents. Pour le seul budget principal, l'effectif passe de 11 551 agents au 31 décembre 2021 à 11 624 agents au 31 décembre 2022.

L'augmentation de la rémunération principale (inclus NBI et charges patronales) de 15,3 M€ s'analyse en :

- Un effet volume (impact de la variation des effectifs) qui représente une hausse de +4 M€,
- Un effet prix (rémunération moyenne) qui représente une augmentation de 11 M€ (dont 0,6 M€ sur les contractuels). Cette évolution est la conséquence des différentes réformes statutaires, revalorisations des grilles indiciaires, relèvement de l'indice minimum de traitement et de la revalorisation de la valeur du point d'indice.

- *Le personnel non permanent*

Les variations de dépenses par type de personnels sont les suivantes :

- Les collaborateurs d'élus subissent une diminution de -3%, soit - 85 K€, du fait d'une recombinaison des groupes et du volume de leurs élus membres,
- Les apprentis et stagiaires augmentent de 14,5 %, soit + 0,2 M€,
- Les saisonniers et les accroissements temporaires d'activité progressent de 60,9%, soit +1,9 M€,
- Les vacataires (dont agents de surveillance interclasse cantine, accompagnants d'élèves en situation de handicap) augmentent de 7%, soit + 1 M€.

- *Dépenses communes au personnel permanent et non permanent*

⇒ **Les principales mesures nationales ou réglementaires :**

Ces mesures ont représenté 11 M€ de surcoût et concernent des postes divers :

- La revalorisation du point d'indice pour le personnel municipal permanent (+ 3,5 % au 1er juillet 2022) a représenté un surcoût de 8,5 M€, de juillet à décembre sur 2022,
- Les mesures de valorisation de déroulement de carrière entraînant des revalorisations indiciaires pour :
 - Les échelles de rémunération des catégories C,
 - La réforme statutaire pour les auxiliaires de puériculture,
 - La bonification ancienneté,
 - Les grilles de catégorie B,
- Le GVT indiciaire (évolution constatée des indices moyens majorés des titulaires et des contractuels indiciaires) a représenté une évolution de 2,5 % en moyenne sur l'exercice,
- L'indemnité inflation représente un coût d'1 M€. Il s'agit d'une aide exceptionnelle de l'Etat bénéficiant à l'ensemble des agents (sous réserve que leur rémunération ne dépasse pas un montant plafond) pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Elle est versée par les employeurs territoriaux, qui sont intégralement remboursés par l'Etat par une déduction des cotisations sociales.

⇒ **Les mesures internes** concernent les postes suivants :

- Le régime indemnitaire : la Ville a pu mettre en œuvre une mesure volontariste pour préserver le pouvoir d'achat des agents, en revalorisant l'IFSE de tous les agents pour un coût de 1,5 M€ sur 2022, soit seulement 1/3 versé en 2022 (140€ par agent) du total de la prime (420€ par agent), les 2/3 restant étant versés sur 2023,
- Les indemnités et les heures supplémentaires relatives aux élections, soit 2,9 M€, comprenant les indemnités de tenue de bureau de vote, les heures supplémentaires et les indemnités forfaitaires complémentaires pour élection et les indemnités de mise sous pli, remboursées par la Préfecture,
- L'utilisation du Compte Épargne Temps (monétisation et conversion en points RAFP) pour un coût d'1,1 M€,
- Les heures supplémentaires ont représenté un coût de 2,1 M€,
- Les indemnités diverses ont augmenté par rapport à fin 2021 : + 0,8 M€ (jours indemnisés pour congé annuel, allocation forfaitaire de télétravail et indemnité de nourriture), soit +21,5%,
- Les mesures de dé-précarisation des agents ont généré un coût de 827 k€ en 2022, soit 186 agents concernés.

- *Les charges communes*

Elles représentent 3 % des charges totales de personnel et regroupent principalement les frais de personnels assimilés pour les titres-restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'exams médicaux ou pharmaceutiques de la médecine du travail et de contrôle.

Elles diminuent de 5,5 % (1,1 M€) avec, dans le détail, des variations contrastées :

- Les allocations chômage (2,667 M€), soit - 0,445 M€,
- Les titres-restaurant et de transport hors ceux du BMPM (15,184 M€) ; ils sont en hausse de 0,825 M€, essentiellement pour la participation afférente aux cartes utilisées sur le réseau de la RTM, ainsi que pour les titres-restaurant des écoles, en lien avec les usages et le volume des ayants droit,
- Les capitaux décès et pensions invalidité gérés par le service des retraites (0,485 M€), soit + 0,142 M€,
- Le fonds national de compensation du supplément familial (0,520 M€), qui a pour rôle d'égaliser a posteriori les charges en matière de supplément familial (SF) que les collectivités versent à leurs agents fonctionnaires, soit - 0,081 M€ (la contribution calculée sur la base d'un coefficient en rapport avec le montant total des rémunérations déclarées par l'ensemble des collectivités),

- Les dépenses de médecine du travail (examens des agents) et pharmacie (0,690 M€), soit + 0,056 M€,
 - Les frais divers, tels que les cotisations AGESEA (Association de gestion de la sécurité sociale des auteurs) et le fonds d'insertion des personnes handicapées (0,021 M€) avec une progression de 0,010 M€.
- Les autres frais de personnel extérieur

Les frais de personnel extérieur (pour mémoire hors militaires du BMPM présentés infra) représentent 2,9 M€ et augmentent de 0,29 M€. Ils représentent 0,4 % des dépenses de personnel.

Ce poste est majoritairement constitué par les indemnités aux instituteurs pour les études surveillées, avec une dépense de 2,7 M€ en hausse de 0,126 M€, compte tenu de la fréquentation à la hausse des créneaux du soutien scolaire, encadrés et gratuits pour les familles. Il convient de noter une nouvelle dépense à hauteur de 0,166 M€, concernant le remboursement de personnels du centre de gestion des Bouches-du-Rhône, mis à disposition de la Ville. La dernière composante est le remboursement des médecins mis à disposition par le Conseil Départemental pour la médecine de contrôle, soit 12 K€, en diminution de 3 K€.

- **Les frais de personnel du BMPM**

Ces frais concernent la rémunération de 2 390 militaires et 151 civils, soit 2 541 agents. D'un montant global de 101,144 M€, ils augmentent de 2,946 M€ (soit + 3 %) et représentent 15,7 % des dépenses de personnel. L'augmentation de ces frais de personnel du BMPM représente 11,6 % de l'augmentation totale de ceux de toute la collectivité en 2022.

Trois catégories de personnel concernent cette entité : les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières populations :

- Les frais de personnels militaires du BMPM sont remboursés à l'État. Ils représentent plus de 90,6 % de ce poste, soit 91,596 M€, en progression de 1,870 M€,
- Les frais de personnels civils contractuels et vacataires s'établissent à 6,622 M€, en hausse de 1,057 M€,
- Les frais de personnels territoriaux statutaires s'élèvent à 2,722 M€ ; ils varient d'environ 0,091 M€,
- Les autres charges (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage, titres-restaurant et de transport) sont exécutées à hauteur de 0,203 M€, soit - 0,072 M€.

Globalement, la progression de ces frais en 2022 n'est pas liée à un effet volume pour le BMPM, conformément à la délibération du 29/06/22 fixant les effectifs pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023. En effet, sur cette période transitoire, avant les ouvertures programmées des nouveaux centres d'incendie de Saint-Julien (fin 2024) et du Redon (fin 2025), une volumétrie relativement stable a été actée, avec 13 unités supplémentaires, mais sans charge financière pour la Ville de Marseille, s'agissant de personnels mis à disposition et pris en charge par les structures d'accueil (Airbus Helicopter, Ecole des Marins-Pompiers par la Marine Nationale).

Les facteurs de variation sont les suivants :

- Un GVT de l'ordre de 1,1 %,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 3,5 % au 1er juillet 2022), soit environ 1 M€,
- La refonte totale du champ et du volume des indemnités servies aux militaires ; les premières mesures représentent, en 2022, une évolution de 170 k€, l'impact le plus significatif devant avoir lieu en 2024,
- La prime de feu : troisième et dernière tranche d'augmentation de la prime de feu voté par le Conseil Municipal, soit + 1,2 M€,
- La mutuelle, suite à l'application du décret n°2021-1164, pour la participation employeur à cette protection sociale complémentaire, soit + 0,4 M€.

2.2.2. Les crédits d'activité

	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation des crédits ouverts 2022	Évolutions	
Charges à caractère général, courantes et exceptionnelles	238,971	233,010	74,69 %	-5,961	-2,49 %
Atténuations de produits hors dotations aux arrondissements	11,122	16,937	89,08 %	5,815	52,29 %
Sous-total	250,093	249,947	75,52 %	-0,146	-0,06 %
Dotations aux Mairies d'arrondissements	14,555	14,561	100,00 %	0,006	0,04 %
Crédits d'Activité	264,648	264,508	76,55 %	-0,140	-0,05 %
Retraitement crise sanitaire	-10,865	-1,993			
TOTAL hors crise sanitaire	253,783	262,515	76,58 %	8,732	3,44 %

Le poste « crédits d'activité » représente environ 24 % du budget. Il est quasiment stable (-0,05 %). Néanmoins, ce poste recouvrait, en 2021, près de 10,9 M€ de dépenses liées à la crise sanitaire, alors que seulement 2 M€ ont été constatées en 2022. En retraçant l'impact des dépenses liées à la crise sanitaire, ce poste évolue d'environ 8,7 M€ (+3,4 %).

- Les charges à caractère général, courantes et exceptionnelles

Les dépenses courantes et exceptionnelles se sont élevées à 233 M€ en 2022 contre 238,9 M€ en 2021 et affichent une variation de -5,9 M€. Hors crise sanitaire, elles représentent 231 M€ en 2022 contre 228,1 M€ en 2021, soit une progression de + 2,9 M€ (+1,3 %).

Les principales hausses sont les suivantes :

- Les frais d'énergie (27,5 M€) progressent de 2,9 M€, soit environ +12 %. L'impact de la progression tarifaire a été graduel et une partie significative de la hausse devrait produire ses effets en 2023, compte tenu du mode de facturation à terme échu. La reconstitution des dépenses par année civile, en tenant compte des décalages de facturations, permet d'évaluer une progression finale de ces dépenses de près de 30 % par rapport à l'année 2021. Le coût reste cependant moins élevé que la prévision initiale notamment grâce aux premiers effets du plan de sobriété mis en place par la Ville pour modifier les usages, réguler les températures des bâtiments et restreindre les plages horaires de l'éclairage public, ainsi qu'une météo plus clémente que d'ordinaire (automne et hiver doux),
- Les loyers et charges immobilières (23,7 M€) augmentent de + 3,2 M€, essentiellement du fait des révisions et indexations,
- Les prestations pour les aménagements des rythmes scolaires et des garderies (13,2 M€) augmentent de + 2,4 M€, en lien avec la hausse de la fréquentation et des nouveaux sites ouverts pour les garderies,
- Les droits et licences informatiques augmentent de +0,95 M€, essentiellement du fait des abonnements aux logiciels et pour l'informatique en « cloud »,
- Les indemnités et charges sociales des élus augmentent de +0,8 M€, du fait de l'évolution indiciaire des fonctionnaires (indexation),
- Les achats de petits matériels augmentent de +0,6 M€, essentiellement au BMPM pour l'achat de pièces détachées,
- Les taxes foncières progressent d'environ 0,6 M€, en lien avec les variations des bases et des taux,

- Le forfait communal versé aux écoles privées (14,3 M€) augmente de 400 k€ par rapport à 2021. L'exercice 2022 comprend le solde de l'ancien forfait pour l'année scolaire 2021-2022 et l'application du nouveau forfait pour la première partie de l'année scolaire 2022-2023. En l'absence de changement du mode de calcul, la progression sur ce millésime aurait été de l'ordre de 1 M€.

Ces progressions sont favorablement compensées par des efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses dans les domaines suivants :

- Les moyens généraux affichent une diminution de 1,9 M€, essentiellement concernant les dépenses d'entretien des locaux (-0,7 M€), de vêtements de travail (-0,6 M€), de déménagements (-0,4 M€) ou encore de produits d'entretien (-0,2 M€),
- Les frais de télécommunication et la maintenance informatique (applicative et matérielle) diminuent chacun de 0,8 M€, soit une baisse cumulée de 1,6 M€,
- Les frais juridiques sont en baisse de 1,2 M€, notamment en ce qui concerne les indemnités liées aux contentieux (-0,7 M€) et les primes d'assurance (-0,4 M€),
- La diminution des remboursements de frais de fonctionnement à la Métropole dans le cadre de dispositifs conventionnels (-0,5 M€), avec la fin de la prestation de nettoyage des plages courant 2022 par l'EPCI et la fin du remboursement des frais d'éclairage des mobiliers urbains du délégataire de la Métropole.

- **Les crédits relatifs aux atténuations de produits**

Les crédits relatifs aux atténuations de produit enregistrent une progression brute de 5,8 M€ (+ 52,3 %).

Les principales évolutions à la hausse concernent les postes suivants :

- Le reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) à la Métropole AMP augmente de + 4,2 M€ (dépense totale de de 7,4 M€). Cette augmentation s'explique par le reversement, à titre exceptionnel, de la totalité des produits 2021 en 2022, pour un montant de 5,5 M€ (conséquence d'un rejet comptable intervenu à la fin de l'exercice précédent), ajouté au versement du 1^{er} semestre 2022, soit l'équivalent d'une année et demie. Sans le décalage d'un semestre, la progression de ces dépenses aurait dû être de l'ordre d'1 M€,
- La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de 0,5 M€ portant ce dernier à 2,3 M€ (pour un versement perçu de 14,36 M€, la Ville étant à la fois contributrice et bénéficiaire : cf. partie recettes),
- Le reversement du produit de la taxe de séjour (de l'exercice précédent) à l'Office de tourisme et au Département pour la part dévolue à la taxe additionnelle afférente, soit + 1,1 M€.

- **Les dotations aux Mairies d'arrondissements**

Les dotations allouées aux Mairies d'arrondissements pour leur fonctionnement s'élèvent à 14,561 M€, en quasi stabilité par rapport à 2021 (14,555 M€). Le montant de la dotation de gestion locale est le résultat des dispositions classiques précisées dans la délibération d'attribution du 1^{er} octobre 2021, en particulier l'ajustement de l'inventaire des équipements transférés.

La dotation supplémentaire accordée en 2021 à la Mairie du 4^e Secteur, pour le traitement et la prise en charge des archives actives concernant les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan-de-Cuques et Allauch, a été reconduite, mais dans une proportion moindre, soit 20 k€ contre 100k€ précédemment. En effet, la convention originelle mise en œuvre pour le transfert de cette compétence de l'ex-Tribunal Judiciaire avait été conclue en 2017 ; les principaux aménagements, matériels et moyens nécessaires ont été mis en place depuis pour assumer la gestion de ces dossiers, la dotation concernée est donc ainsi réajustée à la baisse.

Si l'on rajoute, à ces dotations (14,561 M€), les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'arrondissements représentent un montant de 69,273 M€ en 2022, soit 6,4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

2.2.3. Les subventions versées

Le montant des subventions versées est de 145,207 M€, en progression de 7,442 M€ par rapport à 2021 (+5,4 %). Les subventions représentent 13,4 % des dépenses réelles de fonctionnement exécutées (contre 13,1 % en 2021). Le taux de réalisation des subventions s'établit à 94 %, très proche de celui de 2021.

Les subventions aux associations progressent de façon significative (+ 6,084 M€, soit + 9,97 %). Elles représentent près de 82 % de la hausse. Dans une moindre mesure, les subventions aux organismes publics et aux délégataires de service public (DSP) participent à la hausse (respectivement + 1,7 M€ et +0,6 M€). Enfin, les versements aux budgets annexes se contractent avec une diminution d'environ 0,9 M€ résultant d'évolutions contrastées.

	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Subventions aux associations et aux personnes de droit privé	61,045	67,129	92,53 %	6,084	9,97%
Subventions aux budgets annexes	29,847	28,943	96,30 %	-0,903	-3,03%
Subventions aux organismes publics	28,857	30,565	96,57 %	1,708	5,92%
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	18,017	18,570	93,57 %	0,553	3,07%
TOTAL	137,765	145,207	94,23 %	7,442	5,40%
retraitement crise sanitaire	1,271	-0,211			
TOTAL hors crise sanitaire	139,036	144,996	94,09 %	5,960	4,29 %

Effets de la crise sanitaire exclus, la progression des subventions est de près de 6 M€, soit +4,29 %. Pour rappel, en 2021, des économies avaient été générées par des subventions moindre en faveur de certains budgets annexes ayant réduit leur activité. En 2022, des reports concernant les aides aux étudiants et la restauration scolaire constituent le reliquat de subventions, exécuté dans ce domaine.

L'analyse ci-dessous concerne les évolutions brutes.

- **Les subventions aux associations**

Les subventions aux associations représentent 46 % des dépenses de subvention. Elles ont été exécutées à hauteur de 92,53 %, pour un montant de 67,129 M€.

Certaines subventions correspondent à des partenariats en lien avec :

- La déclinaison locale des politiques nationales, telles que la prévention de la délinquance, la convention territoriale globale (CTG), le plan mercredi ou d'autres domaines de compétences co-exercées en matière de santé publique ou d'hébergements d'urgence par exemple,
- Les objectifs des politiques publiques municipales relayés par des organismes partenaires conventionnés (crèches associatives, centres sociaux, structures à vocation culturelle) ou encore pour le développement économique local et l'attractivité.

Ces partenariats représentent un volume de 46,729 M€, soit 70 % du volume des subventions aux associations. Ils augmentent de 4,703 M€.

Les autres subventions concernent le soutien aux activités associatives, évènements et animations et représentent une dépense de 20,4 M€, soit 30 % du volume des subventions aux associations et progressent (+ 1,381 M€).

Les subventions aux associations sont ventilées ainsi :

	CA 2021	CA 2022	part relative	Taux de réalisation des crédits ouverts	Évolutions	
Culture	29,886	27,906	41,57 %	96,08 %	-1,980	-6,63%
Interventions sociales (1)	7,641	9,507	14,16 %	93,59 %	1,866	24,42%
Jeunesse	4,349	8,960	13,35 %	92,27 %	4,611	106,04%
Crèches	5,703	6,026	8,98 %	97,12 %	0,324	5,67%
Action économique	2,990	3,292	4,90 %	86,63 %	0,302	10,10%
Santé	2,788	3,079	4,59 %	96,87 %	0,291	10,43%
Sports	2,704	3,208	4,78 %	86,11 %	0,504	18,65%
Animations urbaines vie locale et célébrations	0,103	0,189	0,28 %	58,34 %	0,086	83,82%
Education (2)	1,566	1,634	2,43 %	98,85 %	0,068	4,36%
Environnement	0,180	0,503	0,75 %	52,10 %	0,323	179,37%
Services et aménagements urbains (3)	0,858	0,500	0,74 %	94,75 %	-0,358	-41,69%
Familles et anciens combattants (4)	0,224	0,419	0,62 %	89,48 %	0,195	87,15%
Relations internationales	0,030	0,077	0,11 %	39,69 %	0,047	156,67%
Logement	0,101	0,024	0,04 %	46,01 %	-0,077	-75,87%
Sécurité / médiation sociale	1,923	1,805	2,69 %	71,03 %	-0,118	-6,15%
Total général	61,045	67,129	100,00 %	92,53 %	6,084	9,97%

(1) dont luttes contre la précarité et les discriminations, éducation populaire

(2) principalement : écoles de la deuxième chance

(3) Concerne l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de marseille (AGAM)

(4) dont droit des femmes et actions pour les seniors

Le secteur culturel demeure le premier poste en volume (41,6 % du total) avec un montant de 27,9 M€ en contraction de 1,98 M€, à première lecture. Mais cette évolution doit être relativisée ; elle est liée, pour une partie, à des versements plus significatifs en 2021, permettant le financement de manifestations annulées à cause de la crise sanitaire de la COVID19, dans le but de redynamiser le secteur culturel, et, pour une autre partie, aux reports d'une année sur l'autre, l'exercice 2021 ayant enregistré davantage de solde de dépenses que 2020, année marquée par la pandémie.

Les subventions en matière d'interventions sociales représentent 9,5 M€ (14,1 % du total), en progression de 1,9 M€, avec les subventions aux partenaires de la lutte contre la précarité (+0,8 M€), dont le plan pauvreté (Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi, CALPAE) et l'accès à l'emploi, les centres sociaux conventionnés (+0,5 M€) en partie pour leur ouverture estivale et l'augmentation des versements d'aides à la lutte contre les discriminations (+0,15 M€) et en matière de soutien à l'éducation populaire (+0,11 M€).

Le secteur Jeunesse représente 8,96 M€ (13,3 % du total) avec une augmentation de 4,6 M€, notamment en lien avec l'augmentation des places dans les Accueils collectifs de mineurs, dont les structures de type centres aérés de la jeunesse (ALSH) et ludothèques, le dispositif des vacances pour tous et les ouvertures estivales.

Les crèches associatives, soit environ 6 M€ (près de 9% du total), présentent un volume en progression de 0,324 M€, en lien avec l'augmentation du nombre de places et de la fréquentation.

En matière d'action économique, soit 3,3 M€ (4,9 % du total), la hausse de 0,3 M€ se répartit entre les subventions pour le rayonnement économique (+0,2 M€), pour l'emploi et l'insertion (+0,1 M€), ainsi que pour l'attractivité universitaire et étudiante (+74 k€).

Les soutiens aux associations et manifestations sportives, soit 3,2 M€ (près de 5 % du total), progressent de 0,504 M€ et ceux en faveur des mesures de préservation de l'environnement (0,5 M€) représentent 0,3 M€, soit près de 180 % d'augmentation.

L'évolution des subventions en faveur du logement résulte de la fin de conventions ciblées conclues avec les Compagnons Bâtitisseurs de Provence et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération (accompagnement des ménages occupant des copropriétés en difficulté, projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville).

Enfin, les subventions concernant la médiation sociale évoluent au regard de l'amorce d'un nouveau mode de gestion avec le passage en marché public pour les prestations dans ce domaine.

- **Les subventions aux organismes publics**

Les subventions aux organismes publics représentent 21 % des subventions versées. Elles sont exécutées à hauteur de 96,57 %, pour un total de 28,943 M€ et augmentent de 1,708 M€ (soit + 5,92 %).

Les principales hausses concernent :

- Le CCAS pour trois composantes : sa subvention de fonctionnement globale augmente de 255 k€, une action spécifique dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) avec 0,7 M€ supplémentaires et une subvention exceptionnelle de 1 M€, au titre d'une mesure de soutien du pouvoir d'achat des familles marseillaises précaires, soit une évolution totale d'environ 2 M€,
- L'augmentation de la subvention à la caisse des écoles de + 0,36 M€, qui permet à cette dernière de retrouver son niveau d'activités antérieur à la crise sanitaire avec une inscription de 1,16 M€,
- L'INSEAMM, avec une progression de 0,2 M€ pour sa seconde année pleine de fonctionnement. La subvention annuelle est ainsi portée à 15,2 M€,
- Les subventions du secteur lié à la vie étudiante (CROUS, Université Aix-Marseille, CNRS) qui progressent de 0,1 M€.

- **Les subventions versées dans le cadre des DSP**

Les subventions versées dans le cadre des DSP constituent 12,8 % des dépenses de subvention et sont exécutées à hauteur de 93,57 %, pour un montant global de 18,570 M€. Leur progression représente 0,553 M€ (soit + 3,07 %).

Les principales hausses sont les suivantes :

- La restauration scolaire : + 1,6 M€ comprenant la régularisation annuelle des compensations tarifaires sociales (CTS) versées (gratuités et semi gratuites), dont +1,1 M€ lié à la progression du versement mensuel pour tenir compte du nombre de rationnaires et de la majoration du prix unitaire des repas dans un contexte d'augmentation du coût des denrées alimentaires (passage progressif d'un versement de 0,476 M€ en janvier 2021 à 0,672 M€ en septembre 2022) et +0,5 M€ pour la clôture des comptes de l'année scolaire 2020-2021,
- La DSP du POMGE (Palais Omnisports Marseille Grand-Est) : + 0,3 M€, après une année 2021 hybride avec le renouvellement de la convention de délégation et son attribution à un nouveau titulaire fin juillet. La nouvelle contribution en année pleine 2022 est de 1,3 M€,
- Le coût cumulé des conventions de DSP concernant les Maisons pour tous progresse d'environ 0,1 M€.

Ces augmentations sont atténuées par :

- La DSP du stationnement payant, soit -1,3 M€. Celle-ci retrouve son niveau antérieur après une prise en charge exceptionnelle en 2021 de dépenses du dernier trimestre de l'exercice 2020 (période COVID),
- La DSP de la salle de spectacle du SILO soit -0,2 M€, en lien avec la nouvelle DSP attribuée le 1er septembre 2021, selon les modalités d'un nouveau cahier des charges.

- Les subventions aux budgets annexes

Les subventions exceptionnelles aux budgets annexes représentent 20 % des subventions versées. Elles ont été exécutées à hauteur de 96,30 %, pour un montant global de 28,943 M€. La diminution de 0,9 M€ (soit - 3,03 %) résulte des évolutions décrites ci-dessous :

- La baisse de 1,17 M€ de la subvention au budget annexe Espaces Événementiels par rapport à 2021 : l'activité du centre de congrès du Pharo avait été doublement affectée par la poursuite de la crise sanitaire et le ralentissement de l'activité économique en 2021. La tendance s'est radicalement inversée en 2022 avec une progression des recettes liées à la reprise des congrès, la fin de certaines dépenses d'ordre sanitaire et la rationalisation de certaines dépenses (entretien, logistique...),
- La diminution de 0,69 M€ de la subvention au budget annexe du stade Vélodrome (9,457 M€), en lien avec l'entrée en vigueur du nouveau loyer du club résident augmenté,
- L'augmentation de 0,96 M€ de la subvention au budget annexe Opéra-Odéon (19,485 M€) : cet équipement n'a pas encore retrouvé son rythme de croisière après la COVID 19. Les recettes de billetterie ont, certes, progressé, mais la masse salariale a, de son côté, subi l'impact des mesures nationales.

Les facteurs explicatifs de ces variations sont précisés en détail dans la partie II – Les budgets annexes.

2.2.4. Les frais financiers

Les charges d'intérêts diminuent de 3,176 M€ (-10,62 %). Elles s'établissent à 28,399 M € en 2022, contre 31,576 M€ en 2021. Ce montant intègre les intérêts réglés à échéance et les intérêts courus non échus (ICNE).

Cette évolution est la conséquence de deux principaux paramètres :

- La fin de 26 contrats au total (émission obligataire, prêts à taux fixes et variables) durant l'exercice 2021 qui influe sur le montant des intérêts payés en 2022,
- Le faible volume des mobilisations en 2022 et un stock de dette toujours constitué d'emprunts de millésimes antérieurs à des conditions financières favorables.

En conséquence, la hausse des taux d'intérêts a finalement eu peu d'impact, pour la Ville, sur les montants acquittés en 2022.

Le rapport annuel 2023 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2022.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Globalement, l'année 2022 est marquée par une hausse des dépenses d'équipement d'environ 4,6 M€ (+2,4 %) et par la poursuite du désendettement de la Ville, malgré un tassement transitoire des recettes de l'ordre de 15 M€, lié à la contraction des subventions, du FCTVA et dans une moindre mesure à un volume de cessions plus bas qu'en 2021.

3.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 361,973 M€ au CA 2022. Ces dépenses se répartissent essentiellement en dépenses d'équipement à hauteur de 193,582 M€, en hausse de 4,562 M€ et en dépenses de remboursement du capital de la dette pour 166,182 M€, en recul de 11,133 M€.

	CA 2021	CA 2022	Taux exécution/ inscrit	Évolutions	
Dépenses d'équipement	189,020	193,582	70,86 %	4,562	2,41 %
Autres dépenses (dotations aux secteurs - participations au capital social d'organismes - crédits divers)	3,022	2,209	85,27 %	-0,813	-26,91 %
Dépenses financières (*) dont :	179,152	166,182	100,00 %	-12,970	-7,24 %
ligne de trésorerie	5,511	3,674	100,00 %	-1,837	-33,33 %
remboursement dette en capital	173,641	162,508	100,00 %	-11,133	-6,41 %
TOTAL	371,195	361,973	83,99 %	-9,221	-2,48 %

(*) hors opérations de refinancement de la dette (166)

3.1.1. Les dépenses pluriannuelles

La Ville de Marseille gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations, dans une logique pluriannuelle. Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte uniquement des CP. Les opérations pluriannuelles individualisées (OPI) correspondent à des opérations précises, géographiquement localisées, consistant en la réalisation d'un bien, de travaux de réhabilitation ainsi que d'acquisitions spécifiques et non récurrentes. Compte tenu de leur caractère pluriannuel, elles sont gérées en AP/CP.

En 2022, 165,599 M€ de CP ont été mandatés contre 149,780 M€ en 2021, soit une augmentation de plus de 10,56 %.

Le taux de réalisation s'établit à 73,2 %, en hausse par rapport à 2021. Ce taux aurait pu être plus élevé avec une exécution conforme au budget voté pour les subventions d'équipement des opérations sous maîtrise d'ouvrage extérieure ou pour des maîtrises d'œuvre déléguées. En effet, à l'issue de la période de crise sanitaire, un grand nombre de projets a été différé et le rythme de versement des subventions a dû s'adapter aux réalisations différées des ouvrages. C'est le cas notamment de la concession pour aménagement « Grand Centre-Ville » avec la SOLEAM (création d'équipements, assistance aux ravalements de façades), du fonds de concours au bénéfice de la Métropole pour les travaux de l'éclairage public, de l'ancien programme de rénovation urbaine conduit par la Métropole, des participations au Contrat de Plan Etat Région prorogé (2015-2020 à l'origine) ou encore du plan de modernisation des hôpitaux de Marseille (APHM). De ce fait un volume de 25,2 M€ votés en 2022 n'a pu être exécuté. Avec le versement exhaustif des subventions, le taux d'exécution global aurait été porté à 84,4%.

Les autres variations sont notamment liées à l'état d'avancement opérationnel des différents projets et chantiers.

La structure des investissements pluriannuels de la Ville peut être déclinée de manière plus fine selon les thématiques figurant ci-après :

THEMATIQUES	CREDITS DE PAIEMENT			
	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Vie Scolaire Crèches et Jeunesse	21,409	34,907	13,498	63,05 %
Sports Nautisme et Plages	18,616	33,594	14,978	80,46 %
Direction Générale des Services (Bataillon de Marins Pompiers de Marseille (1))	21,129	23,768	2,639	12,49 %
Environnement et Espace Urbain	22,904	19,762	-3,142	-13,72 %
Aménagement Durable et Urbanisme	18,676	16,273	-2,403	-12,87 %
Stratégie Immobilière et Patrimoine	10,096	10,065	-0,031	-0,30 %
Gestion Urbaine de Proximité	8,248	8,631	0,383	4,64 %
Action Culturelle	9,225	4,316	-4,909	-53,21 %
Gestion des Ressources et des Moyens (Numérique-systèmes d'information)	5,787	4,689	-1,098	-18,97 %
Attractivité économique	3,048	3,477	0,429	14,09 %
Action Sociale Solidarité	3,996	3,309	-0,687	-17,18 %
Construction et Entretien (bâtiments services municipaux)	5,189	1,977	-3,212	-61,91 %
Accueil et vie Citoyenne	1,457	0,831	-0,626	-43,00 %
Total Général	149,780	165,599	15,819	10,56 %

(1) BMPM pour 99% des crédits et divers bâtiments pour 200k€ en 2022

- **Thématique « vie scolaire, crèche et jeunesse »**

Le premier poste de dépenses (21 %) est dédié à la vie scolaire, aux crèches et à la jeunesse. La hausse significative des dépenses, 34,9 M€ contre 21,4 M€ (+ 63 %) en 2021, s'explique par l'exécution des subventions dédiées à la Cité Internationale (6,4 M€), ainsi que la réalisation de grosses opérations telles que l'extension du groupe scolaire Saint Louis Gare (6,2 M€), du groupe scolaire les Fabriques (3 M€), la restructuration de 5 écoles GEEP (3 M€), les travaux de l'école élémentaire des Abeilles (2 M€) et l'optimisation du chauffage de huit établissements scolaires dans les 3^e, 13^e et 14^e arrondissements (1,1 M€).

- **Thématique « Sports, nautisme et plages »**

Le deuxième poste de dépenses est constitué par les dépenses consacrées aux sports, nautisme et plages avec un montant de 33,6 M€. En 2022, les dépenses dédiées à cette thématique enregistrent une hausse de 15 M€ (+ 80 %), au premier rang desquels les opérations liées aux JO 2024 (pour un montant de près de 16,2 M€), dont le stade nautique du Roucas Blanc et le relogement des activités nautiques. Par ailleurs, parmi les opérations remarquables figurent les travaux du complexe sportif Roger Couderc (4,2 M€), la modernisation du stade Saint Henri (1,6 M€), la rénovation des pelouses synthétiques du complexe Jean Bouin (1,3 M€) et le stade ludico sportif de la Solidarité (environ 1 M€).

- **Thématique « Direction Générale des Services »**

Les dépenses liées à cette thématique s'établissent à 23,77 M€ (soit 14,3 % du total des dépenses), en augmentation de 2,64 M€ par rapport à 2021. Le BMPM et les centres d'incendie et de secours représentent plus de 99 % des dépenses. Les principales dépenses sont constituées par le plan de renouvellement du matériel et équipements du Bataillon de Marins-Pompiers (18,89 M€), les travaux pour différents centres d'incendie et de secours (2,78 M€), les infrastructures de secours des ports (0,98 M€) et les systèmes de communication (0,8 M€).

- **Thématique « Environnement et espace urbain »**

Avec 19,76 M€ (11,9 % des dépenses), le quatrième poste de dépenses concerne l'environnement et l'espace urbain. Les charges les plus significatives dans l'exécution 2022 relèvent de l'éclairage public et de mise en lumière (11,2 M€), des aides aux propriétaires privés pour les ravalements de façades (4 M€) et la réalisation du parc de Bougainville (1,3 M€).

La baisse des dépenses est notamment liée à l'arrêt de l'aménagement du boulevard urbain sud (phase 1) entre Florian et Sainte Marguerite, du fait des échanges en cours entre la Ville et la Métropole pour définir une alternative au programme initial, soit -2,41 M€ par rapport à 2021.

- **Thématique « Aménagement durable et urbanisme »**

Les dépenses relatives à l'aménagement durable et l'urbanisme, cinquième poste de dépenses, s'élèvent à 16,27 M€ (9,8 % du budget). Sont notamment réalisés, les acquisitions foncières pour la réalisation d'équipements publics (4,5 M€) dont la médiathèque Loubon, les participations de la Ville à la concession Grand Centre-Ville (3,4 M€) ainsi qu'à Euroméditerranée (2,9 M€) et pour les équipements publics (groupe scolaire principalement) dans la ZAC Vallon Regny (2 M€) et le programme au titre de dotation politique de la ville, de l'ANRU et du développement social urbain (1,15 M€).

La baisse des dépenses est liée à un volume d'acquisition moindre en 2022 (baisse d'environ 1 M€) avec la fin du paiement de l'acquisition de l'ancien Mac Donald du 14ème arrondissement et du local pour l'équipement social Ruffi. Celle-ci résulte également de dépenses moins significatives pour les équipements de la ZAC Vallon Regny sur sa dernière phase et à la fin des anciennes conventions ANRU, soit 0,4 M€ réalisés.

- **Thématique « Stratégie immobilière et patrimoine »**

Les dépenses de stratégie immobilière et patrimoine représentent 6 % des dépenses totales, soit 10 M€. Elles se répartissent principalement en 5,4 M€, consacrés à la mise en sécurité de l'Église des Réformés, 2,1 M€ à des travaux spécifiques (dont mise en sécurité) sur les immeubles du patrimoine privé de la Ville de Marseille et 1,45 M€ à l'entretien du patrimoine culturel.

- **Thématique « Gestion urbaine de proximité »**

La gestion urbaine de proximité représente 5,2 % des dépenses (8,63 M€), dont 3,85 M€ consacrés notamment à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (agenda ADAP) et 3,4 M€ aux travaux d'office sur les

copropriétés privées dégradées ou insalubres. Le solde des dépenses finance divers postes de sécurité et de stationnement.

- **Thématique « Action culturelle »**

L'action culturelle représente 2,6 % (4,3 M€) des dépenses. Les principales dépenses concernent l'achèvement des travaux de modernisation du MAC - musée d'art contemporain – pour un montant de 0,8 M€, des travaux de réhabilitation (façades, régulation thermique et sécurité) de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (1,27 M€), la mise en conformité des grilles de l'Opéra (0,6 M€), des subventions à divers organismes (0,44 M€), la réhabilitation de la Villa Mistral (0,3 M€) et des acquisitions d'œuvres/de fonds (0,35 M€). La baisse des dépenses s'explique principalement par la fin des travaux du MAC, soit -2,8 M€ par rapport à 2021, la fin du réaménagement du jardin des vestiges du port antique, des réalisations moindres pour la dernière partie des travaux de l'atelier d'artistes Boisson et le solde de la subvention pour les travaux de la SCIC de la Belle de Mai.

- **Thématique « Gestion des ressources et des moyens »**

2,8 % des dépenses (4,7 M€) relèvent de cette thématique, avec comme poste principal, la refonte des infrastructures, de l'hébergement et des réseaux informatiques (1,67 M€) de la Ville, l'acquisition d'équipements numériques (0,9M€), l'extension du système d'information RH (0,7 M€) et la refonte du système d'information géographique (0,2 M€).

- **Thématique « Attractivité économique »**

L'attractivité économique représente une dépense de 3,5 M€, concernant le Contrat de Plan État-Région (CPER) pour 1 M€ (Centre de recherche Saint-Jérôme, divers campus et une résidence universitaire) et la participation de la Ville à la création de l'Institut Méditerranéen ville/territoire pour 1 M€, également.

- **Thématique « Action sociale »**

L'action sociale représente 2 % des dépenses (3,3 M€). Parmi les réalisations significatives figurent les opérations fléchées ANRU pour des centres sociaux (2 M€), telles que la création du centre Corot-Saint Just, La Savine, l'Agora Busserine et la Maison pour tous Kleber. Les travaux concernant cette thématique ont aussi concerné la Cité des Associations (0,29 M€) et les maisons pour tous (Frioul (0,45 M€), Olives (0,26 M€)).

- **Thématique « Construction et entretien »**

Ces dépenses représentent 1,98 M€ concernant, notamment, l'achèvement de l'opération de relogement des services municipaux (0,46 M€ réalisés, soit une baisse de 2,7 M€ par rapport à 2021) dans l'immeuble Grand Horizon. Par ailleurs, participent de ces dépenses, la sécurisation du bâtiment abritant le service formation (0,39 M€), ainsi que la sécurisation de l'immeuble de la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées (0,38 M€).

- **Thématique « Accueil et vie citoyenne »**

A hauteur de 0,8 M€, ces dépenses concernent principalement les frais liés au contrôle automatisé de l'accès des cimetières (0,4M€) et à la maintenance de ceux-ci (0,3 M€).

3.1.2. Les dépenses annuelles

- **Les opérations à programme annuel (OPA)**

Les dépenses réalisées en opération à programme annuel s'établissent à 27,98 M€ contre 39,24 M€ en 2021. Cette baisse globale masque des variations contrastées et un changement de la doctrine d'investissement de la Ville, privilégiant désormais des travaux structurels importants avec une vision pluriannuelle.

OPERATIONS ANNUELLES	CA 2021	CA 2022	part relative au CA 2022	Evolution
MOYENS MUNICIPAUX TRANSVERSES (informatique, bâtiments, véhicules...)	7,78	7,46	26,67 %	-0,32
ECOLES (équipements et matériels)	13,93	7,00	25,01 %	-6,93
SPORTS	5,31	4,20	15,00 %	-1,11
ENVIRONNEMENT	2,30	1,71	6,11 %	-0,59
SECURITE (BMPM, Police, sécurisation des sites publics)	1,95	1,59	5,68 %	-0,36
CULTURE ET PATRIMOINE	1,35	1,52	5,45 %	0,17
ANIMATION, JEUNESSE, SOCIAL, SANTE	1,05	1,35	4,84 %	0,30
CRECHES ET GARDERIES	0,84	0,80	2,87 %	-0,04
AMENAGEMENTS URBAINS, DOMAINE PUBLIC, VOIRIE	2,23	0,71	2,54 %	-1,52
MAIRIES et BUREAUX MUNICIPAUX	1,01	0,54	1,94 %	-0,47
EDIFICES CULTUELS	0,44	0,50	1,77 %	0,06
NAUTISME ET LITTORAL	0,31	0,26	0,92 %	-0,05
CIMETIERES	0,25	0,19	0,68 %	-0,06
PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE	0,48	0,14	0,50 %	-0,34
DIVERS	0,00	0,01	0,02 %	0,01
Total	39,24	27,98	100,00 %	-11,26

Les deux principaux postes de dépenses sont :

- Celui des moyens municipaux transverses (7,46 M€), c'est-à-dire notamment les dépenses liées aux infrastructures, aux applicatifs et postes informatiques (3,8 M€), aux acquisitions de véhicules, mobilier et matériels des services (1,5 M€) et aux réparations sur les bâtiments communaux (1,4 M€). Cette dépense est en baisse d'environ 0,3 M€ par rapport à 2021. Celle-ci résulte principalement de moindre frais d'acquisition de véhicules, conséquence de la volonté réaffirmée de la Municipalité de rationalisation du parc,
- Celui relatif aux écoles s'élève à près de 7 M€. La forte diminution par rapport à 2021 (- 6,9 M€) est à mettre en regard avec la nette augmentation des dépenses pluriannuelles de l'autorisation de programme « vie scolaire, crèche et jeunesse » (13,5 M€). En effet, après deux exercices significatifs de travaux de grosses réparations pour les premières urgences, la voie des opérations pluriannuelles a été privilégiée pour remplir l'objectif d'une remise à niveau pérenne du bâti scolaire avec des chantiers structurels intégrés dans la mise en œuvre du plan écoles, en adéquation avec l'ampleur des investissements à réaliser.

Les autres postes de dépenses sont moindres en volume ; les progressions les plus significatives sont celles du secteur de l'animation de la jeunesse et du social avec + 0,30 M€, notamment pour les aménagements et les grosses réparations des centres aérés et maisons de quartier et la culture, avec + 0,17 M€, notamment pour les grosses réparations dans les musées et l'acquisition d'équipements culturels.

Les autres domaines sont marqués par des fins de programmes :

- La fin de chantiers importants concernant les mairies et bureaux municipaux, -0,47 M€, comme ceux à la Mairie du 5^{ème} secteur,
- La diminution de 0,36 M€ principalement sur la télésurveillance (alarmes et de systèmes anti-intrusions) du domaine communal, du fait d'installations plus significatives en 2021 (Cité des Associations, groupes scolaires Rouguière, Mermoz, Bousquet, Mairies du 4^{ème} et du 6^{ème} secteur ...) et sur les travaux des casernes de pompiers (chantiers plus importants en 2021, notamment sur les sites Saint Pierre, la Bigue et Saumaty).

3.1.3. Les autres dépenses

Ces dépenses sont constituées des dotations aux Mairies d'arrondissements, des prises de participations au capital social d'organismes et de crédits divers. En 2022, elles s'élèvent à 2,2 M€, en baisse de 0,8 M€. Les principaux flux annuels sont les suivants :

- Les dotations aux Mairies d'arrondissements : 1,750 M€, soit un volume quasiment stable (+10 K€ par rapport à 2021),
- Une dépense pour l'échéance d'appel en garantie pour la société des Huileries de l'Étoile à hauteur de 0,243 M€ (proche de la précédente échéance de 0,245 M€ en 2021),
- Un remboursement de subventions (trop perçu) à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et à la Région pour 0,032 M€.

3.1.4. La dette

Les dépenses en capital sont de 162,5 M€, soit une diminution de 11,1 M € par rapport à 2021 (173,6 M€).

Cela s'explique essentiellement par les effets de la renégociation de l'émission obligataire de 2012 qui a permis de lisser le pic de remboursement sur 3 exercices (70 M€ en 2022, 40 M€ en 2023 et 40 M€ en 2024).

Comme pour les frais financiers, la fin de 26 contrats en 2021 et le faible volume des mobilisations en 2022 contribuent à cette baisse des dépenses en capital.

Le rapport annuel 2023 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2022.

3.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La part des emprunts se réduit significativement, même si elle demeure la principale recette d'investissement (45,5 %). Le deuxième poste est celui des subventions et versements assimilés de la Société de Livraison Des Ouvrages olympiques (SOLIDEO). Leur part relative est plus significative (24,9 % contre 22,8 % en 2021), malgré une contraction en volume. Suivent ensuite le FCTVA (12,1 %), les autres recettes constitutives de remboursement de travaux pour compte de tiers (9,3 %), le produit des cessions (7,8 %), puis la quote-part de remboursement de dette par la Métropole (0,4 %).

	CA 2021	CA 2022	Taux execution/ inscrit	Évolution
Emprunt	114,312	64,165	58,23 %	-43,87 %
Subventions et versements SOLIDEO (*)	47,078	35,177	61,65 %	-25,28 %
FCTVA	22,382	17,138	88,44 %	-23,43 %
Autres recettes	9,428	13,122	75,50 %	39,18 %
Cessions	12,494	10,956	99,60 %	-12,30 %
Remboursement dette Métropole	0,572	0,572	100,06 %	0,00 %
TOTAL	206,266	141,130	65,47 %	-31,58 %

(*) Société de livraison des ouvrages olympiques

3.2.1. L'emprunt

En 2022, la Ville de Marseille a mobilisé 65 M€ d'emprunt, dont 64,164 M€ sur le budget principal.

Elle a mobilisé cinq emprunts souscrits en 2020 et 2021 auprès de La Banque Postale et Arkéa, à des conditions particulièrement attractives, car non dégradées par la hausse des taux, survenue depuis. Il s'agit de prêts à taux fixes, compris entre 0,67 % et 1,1 %.

La collectivité a également contracté en fin d'année un emprunt de 30 M€ auprès de l'Agence France Locale pour une durée de 15 ans, à taux variable Euribor 3M + 0,46%, avec une phase de mobilisation de 7 mois. Cela a permis d'anticiper une dégradation des marges bancaires en 2023.

En 2022, la Ville n'a pas eu recours aux émissions obligataires, malgré la reconduction du programme « EMTN » (instrument obligataire dénommé Euro Medium Term Note) en novembre 2022.

Le rapport annuel 2023 d'information sur l'état et l'évolution de la dette et de la trésorerie, présenté en séance du Conseil Municipal concomitamment au présent compte administratif, détaille les éléments significatifs de l'exercice 2022.

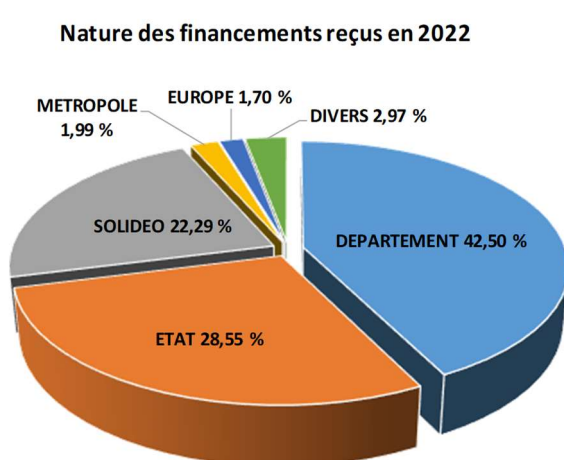
3.2.2. Les subventions reçues

Ce poste, dont le montant s'établit à 35,2 M€, affiche une diminution de l'ordre de 25 %. Cette baisse est liée à plusieurs facteurs.

D'une part, l'effet rattrapage des retards d'encaissement des demandes d'acomptes déposées l'année de la pandémie s'est estompé. En effet, l'année 2021 a permis d'encaisser toutes les demandes d'acomptes déposées en 2020 et 2021 auprès des partenaires de la Ville, alors, qu'en 2022, seules les demandes d'acomptes déposées au titre de cet exercice ont été honorées.

D'autre part, le volume des dépenses 2021 étant moins significatif (année de reprise complexe de chantiers après la crise sanitaire et exercice pivot entre l'ancienne programmation et les nouveaux engagements de la municipalité depuis le second semestre 2020), les subventions perçues en 2022 ont été moindres.

Les principaux financements reçus sont répartis comme suit :



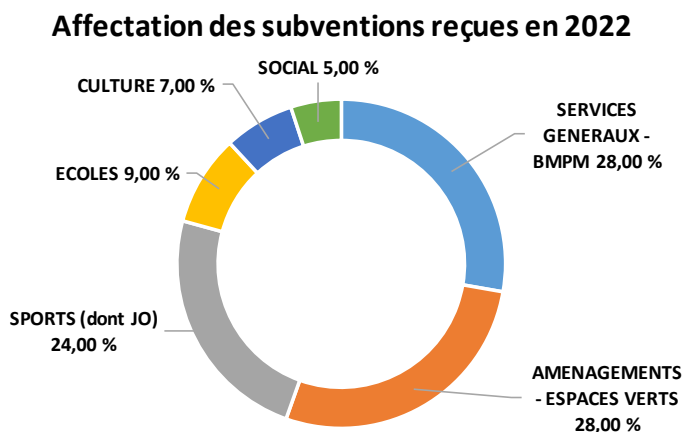
	2 021	2 022	Évolutions
DEPARTEMENT	38,967	14,951	-61,63 %
ETAT	6,510	10,041	54,26 %
SOLIDEO		7,840	-
METROPOLE	0,823	0,700	-14,89 %
EUROPE	0,000	0,599	-
AUTRES	0,539	0,571	5,94 %
CAF	0,031	0,370	
REGION	0,000	0,104	-
GIP MRU	0,209	0,000	-100,00 %
TOTAL	47,078	35,177	-25,28 %

Le Département reste le partenaire principal de la Ville. Contributeur à hauteur de 42,5 %, il finance des projets municipaux à hauteur de 14,95 M€ au titre de la convention de financement (100 M€) conclue avec la ville en 2016 et des deux avenants de 46 M€ et 52 M€, réalisés aujourd'hui, à hauteur de 70 % au global. La constatation des subventions intervenant à terme échu, le montant des subventions reçues est intimement lié aux niveaux de la dépense des années antérieures. En 2021, la dépense a été plus faible compte tenu des conséquences de la poursuite de la crise sanitaire qui ont pesé sur la chaîne des recettes. C'est pourquoi le volume des recettes est plus faible qu'en 2021.

L'État représente 28,5 % des subventions perçues en 2022, avec un apport financier de 10 M€, réparti sur plusieurs types de financement. En premier lieu, dans le cadre du Plan France Relance visant à répondre au besoin de logement des Français, l'État accompagne la relance de la construction durable, à travers un dispositif de contractualisation qui a permis à la Ville de bénéficier d'un versement de 4,3 M€, en 2022, pour la construction de logements sociaux. En second lieu, l'État finance, par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignation, un projet intitulé « Territoire Numérique Éducatif » visant à équiper les écoles de Marseille d'écrans numériques interactifs, de portables et de tablettes, pour un montant de 5,1 M€ (pour une dépense totale estimée à 11,6 M€). Dans ce cadre, 1,7 M€ ont d'ores et déjà été versés sur l'exercice 2022. En troisième lieu, avec la montée en puissance des constructions dédiées aux Jeux Olympiques pour l'accueil des épreuves de voile à Marseille (travaux de la Marina du Roucas Blanc), les versements de la SOLIDEO ont été significatifs et ont représenté près de 8 M€ en 2022. Enfin, les financements proviennent, par ordre décroissant, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (1 M€), de la Dotation à la Politique de la Ville (0,77 M€), de l'ANRU (0,67 M€), de la DRAC au titre des monuments historiques (0,589 M€) et de l'acquisition et de la restauration d'œuvres d'art (0,101 M€), du Fonds Interministériel pour la lutte contre la délinquance (0,65 M€) et de l'Agence de l'eau.

Les autres financeurs, par ordre décroissant, sont respectivement la Métropole AMP pour les équipements de secours et d'incendie (0,7 M€), l'Europe (0,6 M€), les autres participations de tiers privés (0,571 M€), tels que Airbus Helicopter, des promoteurs immobiliers ou encore une donation en capital d'assurance-vie d'un particulier, puis la CAF (0,370 M€) pour le crèche la Savine et le centre social St Just Corot. Enfin, les contributions de la Région (104 k€) pour des acquisitions d'œuvres d'art complètent le volume total perçu.

Tous partenaires confondus, les domaines subventionnés sont essentiellement l'activité du Bataillon de Marins-Pompiers (28 %), les aménagements et espaces verts (28 %), les équipements sportifs (24 %, dont les ouvrages des JO), les écoles (9 %), la culture (7 %) et le social (5 %).



3.2.3. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représente un montant de 17,14 M€, en baisse de près de 5,24 M€ par rapport à 2021. Il permet de compenser la TVA que la Ville a payée sur certaines dépenses d'équipements et qu'elle ne peut récupérer par voie fiscale. Son taux est de 16,404 % du montant TTC de ces dépenses. La part la plus importante du FCTVA est imputable aux constructions, aux travaux sur les bâtiments scolaires et publics, ainsi qu'au matériel acquis pour les activités du Bataillon de Marins-Pompiers. La baisse en 2022 résulte de dépenses d'investissement 2021 moins conséquentes et d'une assiette modifiée des dépenses éligibles prise en compte par l'État, excluant certains postes compensés jusqu'en 2021.

3.2.4. Les cessions d'actifs

En 2022, le montant des cessions (10,95 M€) est en diminution par rapport à l'année 2021 (-1,53 M€). Les principales cessions réalisées sur cet exercice concernent :

- Des parcelles cadastrées quartier Sainte-Anne sis 44 Avenue Alexandre Dumas 13008 Marseille (superficie de 22 604 m²) pour un montant de 6,3 M€, occupées par l'ancien siège de la RTM, avec pour destination la construction d'un programme immobilier de logements collectifs, de maisons individuelles et d'équipements (crèche et école privée),
- Un terrain bâti situé au 49/55, avenue du Docteur Heckel 13011 Marseille, pour un montant de 3 M€, à la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP),
- Des locaux du 60 boulevard Pinatel – Avenue des sables jaunes, 13012 Marseille, pour un montant de 0,485 M€,
- L'emprise du 2B et 4A rue Duverger, quartier des grands Carmes, pour un montant de 0,370 M€,
- Le 98, traverse Charles Susini, 13013 Marseille, pour un montant de 0,330 M€ (en vue de la réalisation de 23 logements en accession sociale).

3.2.5. Les autres recettes

Les autres recettes s'établissent à 13,122 M€, en hausse de 75,5 % par rapport à 2021. Ce poste comprend principalement les recettes suivantes :

- Des remboursements de travaux effectués pour le compte de tiers (Chapitre 45), soit 10,99 M€ en 2022, en augmentation de 2,72 M€ (+32,87 %). Ils concernent essentiellement les travaux d'éclairage de voirie effectués pour le compte de la Métropole, en charge de cette compétence en 2021.
- Le remboursement, à hauteur de 1,3 M€, des fonds de prêts non attribués pour les artisans et petites entreprises, constitués sous l'égide de la Région via l'opérateur associatif Initiative Marseille Métropole lors de la pandémie de la Covid 19, pour aider les entreprises en difficulté,
- Le remboursement de l'avance versée au titre de l'appel en garantie d'emprunt de la SCI « Les huileries de l'Étoile » (0,243 M€), montant quasiment identique à celui de 2021 (0,245 M€),

3.2.6. Le remboursement de dette par la Métropole

Dans le cadre d'un transfert de charge vers une intercommunalité, la dette – quand elle n'est pas individualisée – donne lieu à une « dette récupérable », c'est-à-dire que l'intercommunalité rembourse à la Ville une quote-part du capital de l'emprunt. Au 31 décembre 2022, l'annuité de la dette récupérable auprès de la Métropole, au titre de la compétence défense extérieure contre l'incendie, s'élève à 0,712 M€, dont 0,572 M€ en capital et 0,140 M€ en intérêts.

II. LES BUDGETS ANNEXES ²

1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution du Résultat	
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	21,320	22,352	1,033	0,858	0,174	20,29 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,414	0,414	0,374	0,040	10,57 %
	Total (réalisations + reports)	21,320	22,766	1,446	1,232	0,214	17,34 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,794		-0,794	-0,414	-0,380	91,96 %
	Résultat cumulé	22,114	22,766	0,652	0,819	-0,167	-20,35 %
Investissement	Réalisations de l'exercice	2,008	2,242	0,234	0,070	0,163	231,99 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,819		-0,819	-0,889	0,070	-7,92 %
	Total (réalisations + reports)	2,827	2,242	-0,585	-0,819	0,234	-28,56 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,067	0,000	-0,067	0,000	-0,067	-
	Résultat cumulé	2,894	2,242	-0,652	-0,819	0,167	-20,35 %
TOTAL cumulé		25,008	25,008	0,000	0,000	0,000	-

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement affiche un excédent après reports de 0,652 M€, en baisse 0,167 M€ par rapport à 2021. Cet excédent est utilisé pour financer le déficit de la section d'investissement (- 0,652 M€).

Après deux années difficiles (2020/2021), en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par la reprise de l'activité de l'Opéra et de l'Odéon. Il en résulte une hausse des dépenses (personnel principalement), ainsi qu'une augmentation des recettes de billetterie.

1.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles de fonctionnement (22,334 M€) augmentent de 6,2 % (1,310 M€) par rapport à 2021.

Hors participation de la Ville de Marseille (19,486 M€), elles s'élèvent à 2,848 M€ et progressent de 14 % (0,349 M€). Cette progression est principalement due à l'évolution des produits issus de la billetterie. En effet, ceux-ci s'établissent à 1,962 M€, soit une augmentation de +148,6 % par rapport à 2021. Les autres postes de recettes évoluent à la baisse :

- Les participations versées par l'Etat et le CD13 (0,615 M€) diminuent de 54 %, du fait notamment de l'absence en 2022 de participation versée par le CD13 (pour mémoire ces participations cumulées représentaient 1,2 M€ en 2020, 0,800 M€ en 2021),
- Les autres recettes diminuent de 0,101 M€ par rapport à 2021, pour s'établir à 0,271 M€.

1.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement (21,063 M€) augmentent de 5,9 % (1,175 M€) par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse des charges de personnel qui passent de 17,253 M€ en 2021 à 18,321 M€ en 2022 (+ 6,2 %, + 1,068 M€), lesquelles représentent 87 % de ce budget.

² Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€ et intègrent les mouvements réel et d'ordre pour permettre la lecture directe des résultats

Celles-ci concernent :

- Les dépenses afférentes au personnel permanent (effet revalorisation du point d'indice), passant de 13,489 M€ en 2021 à 13,521 M€ en 2022,
- Les dépenses relatives au personnel non permanent, dont le montant s'élève à 4,800 M€, en augmentation de 27,5 % (+ 1,036 M€). En effet, l'année 2021 avait été marquée par un moindre recours aux intermittents du spectacle, en raison de la crise sanitaire.

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 2,743 M€, soit 13 % du budget, sont globalement en hausse de 4,1 % (0,107 M€), résultat d'évolutions contrastées :

- + 0,111 M€ sur les charges à caractère général (2,252 M€) comme le gardiennage, la maintenance ou les remboursements de frais effectués par le budget principal,
- + 0,139 M€ pour les autres charges de gestion courante, principalement des droits d'auteurs,
- - 0,119 M€ sur les charges exceptionnelles (0,063 M€), liées à une moindre demande de remboursements des billets en 2022, par rapport à 2021, consécutivement aux annulations de spectacles liés à la pandémie de la COVID19,
- - 0,024 M€ sur les charges financières (0,257 M€).

1.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon et recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels (ESE) :

- Le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe ESE pour la location des salles du Palais du Pharo (concert de 2021 pour un montant total de 0,008 M€).

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Une dépense de 0,070 M€ concernant le remboursement au budget principal des frais 2021 afférents à l'activité de l'Opéra-Odéon concernant notamment le carburant, la téléphonie, l'affranchissement, la logistique et l'édition.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- La subvention du budget principal perçue par le budget annexe s'élève à 19,486 M€ contre 18,524 M€ en 2021, en hausse de 5,2 % (0,961 M€), conséquence de l'absence de participation du CD13 en 2022 qui a fortement peser sur l'équilibre du budget annexe Opéra-Odéon.

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles (1,985 M€) augmentent de 0,278 M€ ; il s'agit :

- D'une hausse de l'emprunt (+ 0,059 M€), principal source de financement des dépenses d'équipement,
- D'une augmentation des subventions d'équipement reçues (+0,289 M€),
- D'une baisse de l'affectation de l'excédent 2021 de la section de fonctionnement (- 0,070 M€).

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement), d'un montant de 0,256 M€, sont constituées des dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles (1,990 M€) sont en légère hausse de 0,075 M€, sous l'effet :

- De la poursuite des travaux de mise en conformité électrique et de mise aux normes incendie de l'Opéra, auxquelles s'ajoutent les opérations récurrentes d'acquisitions de matériel (décors de scène notamment), soit une hausse de 0,345 M€ des dépenses d'équipement,
- Du remboursement du capital des emprunts (0,831 M€), en baisse de 0,270 M€ par rapport à 2021 (le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 9,862 M€).

2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution du Résultat	
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	2,988	2,889	-0,099	0,652	-0,751	-115,24 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		2,004	2,004	1,352	0,652	48,18 %
	Total (réalisations + reports)	2,988	4,893	1,905	2,004	-0,099	-4,95 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,029		-0,029	-0,018	-0,011	61,14 %
	Résultat cumulé	3,018	4,893	1,875	1,986	-0,110	-5,56 %
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,491	1,161	0,670	0,540	0,130	23,98 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		5,782	5,782	5,242	0,540	10,30 %
	Total (réalisations + reports)	0,491	6,943	6,452	5,782	0,670	11,58 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000		0,000	-0,028	0,028	-100,00 %
	Résultat cumulé	0,491	6,943	6,452	5,754	0,698	12,13 %
TOTAL cumulé		3,509	11,836	8,327	7,740	0,587	7,59 %

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente, en 2022, un excédent après reports de 1,875 M€, soit (- 0,110 M€) par rapport à 2021.

2.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 2,412 M€ en 2022, diminuent de 17,9 % (- 0,526 M€). Cette diminution est principalement liée à la baisse des recettes de location du Pôle Média (loyers et charges) par rapport à 2021, l'année 2021 ayant été marquée par d'importantes régularisations de loyers impayés portant sur l'exercice 2020.

2.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,836 M€ et augmentent globalement de 15,2 % (+ 0,242 M€), avec des variations différenciées sur les principaux postes de dépenses :

- ✓ Les charges à caractère général (rémunération du gestionnaire, gardiennage, nettoyage des locaux) sont en augmentation de 5,6 % (1,628 M€ contre 1,452 M€),
- ✓ Les autres charges (subventions, créances éteintes) passent de 0,052 M€ en 2021 à 0,208 M€ en 2022. Cette augmentation est principalement liée aux créances éteintes qui s'élèvent à 0,140 M€ en 2022.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement après reports atteint 6,452 M€ en 2022, soit une hausse de 12,1 % par rapport à 2021, en raison de l'augmentation du résultat de l'exercice (+0,670 M€).

2.2.1. Recettes

Les recettes réelles (0,008 M€) diminuent de 0,012 M€ et sont constituées, exclusivement, pour 2022, de dépôts et cautionnements reçus.

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement) s'élèvent à 1,152 M€ correspondent, d'une part, aux amortissements du matériel et de l'immeuble (1,101 M€) et, d'autre part, à la constitution d'une provision pour dépréciations des comptes de débiteurs divers, à hauteur de 0,051 M€.

2.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,015 M€, en baisse de 0,159 M€. Elles concernent principalement un remboursement de caution à un locataire.

Les dépenses d'ordre (recettes équivalentes en section de fonctionnement) retracent les transferts des subventions au compte de résultat (0,477 M€).

3. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	1,752	2,797	1,045	0,602	0,443	73,59 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,026	0,026	0,062	-0,036	-57,82 %
	Total (réalisations + reports)	1,752	2,823	1,072	0,665	0,407	61,24 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,446		-0,446	-0,088	-0,358	-406,34 %
	Résultat cumulé	2,198	2,823	0,626	0,576	0,049	8,51 %
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,349	0,747	0,398	-0,032	0,430	1332,57 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,638		-0,638	-0,606	-0,032	-5,33 %
	Total (réalisations + reports)	0,987	0,747	-0,240	-0,638	0,398	62,37 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,003	0,000	-0,003	0,000	-0,003	-%
	Résultat cumulé	0,990	0,747	-0,244	-0,638	0,395	61,84 %
TOTAL cumulé		3,188	3,570	0,382	-0,062	0,444	718,80 %

3.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,626 M€ en 2022 contre 0,576 M€ en 2021, soit une hausse de 8,5 %.

3.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles d'exploitation (2,782 M€) sont en augmentation (0,273 M€), par rapport à 2021 (+10,9 %)

En 2022, aucune subvention d'équilibre n'a été versée par le budget principal. Ces recettes sont donc exclusivement composées des produits de la location des salles du Pharo. Ces produits sont en hausse de +108,9 % par rapport à 2021.

3.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (1,675 M€) reculent globalement de 9,4 % (- 0,173 M€) par rapport à 2021, du fait d'une dynamique engagée de rationalisation des dépenses de structure.

Elles comprennent :

- Les charges à caractère général (0,945 M€) en baisse de 10,2 % (- 0,108 M€), comprenant les dépenses de gardiennage, de nettoyage des locaux et d'entretien des bâtiments,
- Les frais de personnel (0,502 M€) en baisse de 7,9 % (- 0,043 M€), du fait de la diminution des dépenses afférentes au personnel permanent,
- Les charges financières (0,171 M€) en baisse de 6,1 % (- 0,011 M€),
- Des charges exceptionnelles suite à des régularisations de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 0,056 M€.

3.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Le budget annexe constate une dépense de 0,072 M€, afin de rembourser le budget principal pour les frais 2021 afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant l'électricité, la téléphonie et l'affranchissement.

Recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels et dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon :

- Le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe Espaces Événementiels à hauteur de 0,008 M€ pour le concert de l'Opéra organisé au Palais du Pharo en 2021.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,119 M€ HT (soit 0,143 M€ TTC), pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo.

3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles passent de 0,746 M€ en 2021 à 0,670 M€ en 2022 (soit -0,076 M€), en raison de la baisse des subventions d'équipement reçues par le CD13 et d'un moindre recours à l'emprunt (un prêt à taux fixe de 1 % souscrit auprès de La Banque Postale, d'une durée de 20 ans, a été encaissé en 2022 pour un montant de 0,023 M€).

3.2.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, le montant des dépenses réelles s'élève à 0,334 M€, en baisse de 0,504 M€. Les dépenses d'investissement sont principalement constituées du remboursement du capital de l'emprunt (0,302 M€), en baisse de 0,395 M€, compte tenu des travaux menés pour lisser le profil d'amortissement sur l'ensemble des emprunts de la Ville.

Les dépenses d'équipement (travaux d'entretien, de réparation et de modernisation de l'auditorium) s'élèvent à 32 k€.

4. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	23,695	32,075	8,380	8,757	-0,377	-4,30 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,000	0,000	0,000	0,000	-
	Total (réalisations + reports)	23,695	32,075	8,380	8,757	-0,377	-4,30 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000		0,000	0,000	0,000	-
	Résultat cumulé	23,695	32,075	8,380	8,757	-0,377	-4,30 %
Investissement	Réalisations de l'exercice	8,380	8,757	0,377	0,434	-0,057	-13,17 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1	8,757		-8,757	-9,191	0,434	-4,72 %
	Total (réalisations + reports)	17,138	8,757	-8,380	-8,757	0,377	-4,30 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1						
	Résultat cumulé	17,138	8,757	-8,380	-8,757	0,377	-4,30 %
TOTAL cumulé		40,833	40,833	0,000	0,000	0,000	-

4.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour 2022 s'établit à 8,380 M€, en baisse de 4,3 % (- 0,377 M€).

4.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles d'exploitation (29,025 M€) augmentent de 0,2 % (+ 0,052 M€) et, hors subvention du budget principal, de 3,9 % (+ 0,738 M€), en raison de :

- La hausse du montant du loyer du club résident indexé qui s'élève à 5,662 M€ en 2022, contre 5,147 M€ en 2021 (+ 10 %, soit + 0,515 M€) ; il correspond au solde de la saison 2021-2022 (3,495 M€) et à la constatation (rattachement des produits à l'exercice) du premier quadrimestre de la saison 2022-2023 (2,167 M€, soit 1/3 de 6,5 M€). Ce loyer a été acquitté conformément aux clauses contractuelles, le club résident conservant l'usage de l'équipement,
- L'actualisation des recettes garanties de 13,905 M€ en 2022 contre 13,682 M€ en 2021, en hausse de 1,6 % (+ 0,223 M€).

4.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (23,695 M€) augmentent de 1,8 % (+ 0,428 M€) :

- Les redevances de fonctionnement (17,418 M€) augmentent de 4,7 % (+ 0,789 M€),
- Les redevances de financement (4,936 M€) baissent de 0,2 % (- 0,012 M€),
- Les frais financiers (1,336 M€) sont en diminution de 3,2 % (- 0,042 M€),
- Les autres charges (0,005 M€) sont en diminution (-0,307 M€), l'année 2021 avait été marquée par un protocole transactionnel portant sur un différend opposant la Ville de Marseille et la SAS OM relatif au remboursement des fluides 2014-2017.

4.1.3. Flux entre budgets

La subvention versée par le budget principal au budget annexe s'établit à hauteur de 9,458 M€ en 2022, contre 10,144 M€ en 2021, soit une baisse de 6,8 % (- 0,687 M€) par rapport à l'exercice précédent, conséquence de l'augmentation du loyer versé par le club résident, dont le montant pour la saisie sportive 2022/2023 s'élève à 6,5 M€.

4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Recettes

Les recettes réelles se limitent au montant de l'affectation du résultat 2021 de la section d'exploitation (8,757 M€) qui diminue de 0,434 M€ (soit - 4,7 %) par rapport à celui de l'exercice précédent.

4.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 5,330 M€ (contre 5,707 M€ en 2021) en baisse de 0,377 M€. Elles sont composées du remboursement de la dette en capital de 0,911 M€ (- 0,377 M€) et de la redevance d'investissement liée au contrat de partenariat restant stable à 4,419 M€.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 pour la seule dette en gestion directe par la Ville est de 34,389 M€. En tenant compte du financement externalisé (redevance d'investissement liée au contrat de partenariat), le capital restant dû est de 108,1 M€, en diminution de 5,34 M€ par rapport à 2021.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égale montant en section d'exploitation) d'un montant de 3,050 M€ représentent le transfert des subventions au compte de résultat.

5. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution du Résultat	
Exploitation	Réalisations de l'exercice	5,749	5,870	0,122	0,214	-0,092	-43,12 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,344	0,344	0,130	0,214	164,34 %
	Total (réalisations + reports)	5,749	6,214	0,466	0,344	0,122	35,36 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,251		-0,251	-0,062	-0,189	305,08 %
	Résultat cumulé	6,000	6,214	0,214	0,282	-0,068	-24,00 %
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,253	0,243	-0,009	0,103	-0,112	-108,96 %
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,231	0,231	0,128	0,103	80,42 %
	Total (réalisations + reports)	0,253	0,475	0,222	0,231	-0,009	-4,00 %
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,007		-0,007	-0,019		
	Résultat cumulé	0,260	0,475	0,214	0,213	0,002	0,84 %
TOTAL cumulé		6,260	6,689	0,429	0,495	-0,066	-13,32 %

5.1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation affiche un résultat après reports de 0,214 M€, soit - 0,068 M€ par rapport à 2021.

5.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles s'élèvent à 5,701 M€, en baisse de 6,4 % (- 0,392 M€).

Elles concernent principalement les recettes commerciales de ventes de marchandises funéraires (5,495 M€), en diminution de 8,2 % (- 0,488 M€). L'année 2021 avait été marquée par une régularisation au niveau des titres émis à l'encontre du tribunal judiciaire dans le cadre des réquisitions de la régie municipale des pompes funèbres.

5.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles s'établissent à 5,505 M€ et diminuent de 3,7 % (- 0,209 M€).

Elles comprennent :

- Des charges à caractère général (1,493 M€), en baisse de 9,9 % (- 0,165 M€),
- Des frais de personnel (3,691 M€), en baisse (- 0,308 M€) liée à une diminution des effectifs par rapport à 2021,
- Les autres dépenses d'exploitation (0,195 M€), en hausse de 0,175 M€ qui comprennent les créances admises en non-valeur, les annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges financières stables,
- Une provision pour dépréciations de compte de tiers (0,126 M€) qui augmente (0,089 M€).

5.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- Le remboursement du budget annexe vers le budget principal (soit 0,059 M€) concerne les dépenses de l'exercice 2021 : électricité, carburant, téléphonie, affranchissement, badge tunnel.

Dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe :

- Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,249 M€ HT (soit 0,299 M€ TTC) pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques, conformément à la délibération n° 08/1166/SOSP du 15 décembre 2008.

5.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 0,214 M€ en 2022 contre 0,213 M€ en 2021.

5.2.1. Recettes

Il s'agit principalement des recettes d'ordre de section à section (dépenses d'égal montant en section d'exploitation), pour un montant total de 0,243 M€, relatives aux dotations aux amortissements (0,115 M€) et à la constatation du stock initial de caveaux et de cercueils (0,128 M€).

5.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles, d'un montant de 0,083 M€, sont en hausse de 0,009 M€ ; la progression des dépenses d'équipement (+0,023 M€) étant atténuée par la baisse de la dette (-0,014 M€ pour le capital remboursé). Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 0,212 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égal montant en section d'exploitation), soit 0,169 M€, constatent le stock final de caveaux et de cercueils, dans le cadre des écritures comptables de gestion de stocks.

ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- **PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS en 2022**
- **PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022**
- **BATAILLON DE MARINS-POMPIERS**

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS EN 2022

Pour appréhender l'intégralité du budget communal, il convient d'agrèger les comptes du budget principal et ceux des cinq budgets annexes en retraitant les flux croisés, notamment les subventions du budget principal aux budgets annexes, entre les budgets afin que ceux-ci ne soient pas comptabilisés deux fois.

Les données sont présentées en mouvements réels.

Ainsi, en 2022, les dépenses consolidées de la Ville de Marseille s'élèvent à 1 473 M€ en dépenses, fonctionnement et investissement confondus, en hausse par rapport à 2021 (1 449 M€). La section de fonctionnement regroupe 75 % des dépenses et, celles d'investissement, 25 %.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 31,9 M€ (soit 3 %), tandis que les recettes de fonctionnement progressent de 7 %

Le budget principal porte 95,8 % des dépenses de la Ville.

Dépenses réelles 2022 (M€) - mouvements réels <i>(fonctionnement + investissement)</i>				
<i>Nettes des flux croisés entre les budget</i>				
<i>Nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts).</i>				
Comptes administratifs	dépenses de fonctionnement	dépenses d'investissement	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 054,0	357,7	1 411,7	95,8%
Stade Vélodrome	23,7	5,3	29,0	2,0%
Opéra et Odéon	21,0	2,0	23,0	1,6%
Pompes Funèbres	5,4	0,1	5,5	0,4%
Espaces Evènementiels	1,6	0,3	1,9	0,1%
Pôle Média de la Belle de Mai	1,8	0,0	1,8	0,1%
Total Ville de Marseille	1 107,5	365,4	1 472,9	100%

Concernant les recettes, le budget principal porte 97,7 % des recettes de la Ville.

Recettes réelles 2022 (M€) - mouvements réels <i>(fonctionnement + investissement)</i>				
<i>Nettes des flux croisés entre les budget</i>				
<i>Nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts)</i>				
<i>Hors affectation et avec les produits de cessions d'actifs.</i>				
Comptes administratifs	recettes de fonctionnement	recettes d'investissement	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 317,8	140,6	1 458,4	97,7%
Stade Vélodrome	19,6	0,0	19,6	1,3%
Pompes Funèbres	5,5	0,0	5,5	0,4%
Opéra et Odéon	2,8	1,2	4,0	0,3%
Espaces Evènementiels	2,7	0,0	2,7	0,2%
Pôle Média de la Belle de Mai	2,4	0,0	2,4	0,2%
Total Ville de Marseille	1 350,7	141,8	1 492,5	100%

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)			Evolution	
Mouvements réels	2021	2022		
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 259,5	1 350,7	91,2	7,2%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 075,6	1 107,5	31,9	3,0%
Epargne brute (C)=(A)-(B)	183,9	243,2	59,3	32,2%
Taux d'épargne brute (C)/(A)	14,6%	18,0%		
Dépenses d'équipement (D)	193,2	197,1	3,9	2,0%
Remboursement des emprunts (E)	180,6	168,4	-12,2	-6,8%
Dépenses réelles d'investissement (F)=(D)+(E)	373,7	365,4	-8,3	-2,2%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) (G)	91,6	76,8	-14,8	-16,2%
Epargne nette (C)-(E)	3,3	74,8	71,5	2167%
Besoin de financement de l'investissement (H)=(F)-(G)	282,1	288,6	6,5	2,3%
Emprunts mobilisés (recettes)	115,1	65,0	-50,1	-43,5%
Encours de la dette au 31/12	1 632,2	1 522,4	-109,8	-6,7%
Taux d'endettement	128,9%	112,5%		0
Capacité de désendettement	8,8	6,2		0
Fonds de roulement au 31/12	82,3	101,7	19,4	23,6%

Les inscriptions et ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence. Dans cette présentation, les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

L'encours de la dette intègre le financement externalisé du contrat de partenariat du Stade Vélodrome.

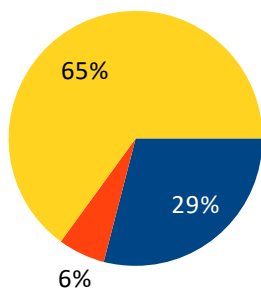
PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Fiscalité et compensation fiscales	796,189
		Dotations	235,615
Charges de personnel	645,382	Relations financières avec l'EPCI	145,963
Fonctionnement des services	264,508	Produits des services	73,348
Subventions	145,207	Subventions reçues	52,727
Frais financiers	28,400	Autres recettes	14,299
		Cessions d'actif	10,956
DÉPENSES RÉELLES	1 083,497	RECETTES RÉELLES	1 329,097
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
	0,000		0,000
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Dotations aux amortissements et provisions	76,639	Reprises sur provisions	14,283
Cessions d'actifs (+ value)	25,239	Subventions d'investissement transférées	3,637
Divers		Cessions d'actifs (- value)	0,321
DÉPENSES D'ORDRE	101,878	RECETTES D'ORDRE	18,241
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 185,375	RECETTES DE L'EXERCICE	1 347,338
		Excédent de fonctionnement reporté	65,310
TOTAL DES DÉPENSES	1 185,375	TOTAL DES RECETTES	1 412,648
		Excédent de fonctionnement	227,273
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Mouvements financiers	3,674	Mouvements financiers	3,674
		Emprunts	64,165
Remboursement de la dette	162,508	Subventions et divers	48,299
Dépenses d'investissement hors subventions	169,736	F.C.T.V.A.	17,138
Subventions	26,055	Remboursement dette Métropole	0,572
DÉPENSES DE L'EXERCICE	361,973	RECETTES DE L'EXERCICE	133,848
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	23,805		23,805
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Provisions	14,283	Amortissements et provisions	76,671
Subventions d'invest. transférées	3,637	Cessions d'actifs (+ value)	25,207
Cessions d'actifs (- value)	0,321		
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	18,241	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	101,878
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	404,019	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	259,531
Déficit d'investissement reporté	97,623	Affectation du résultat	105,822
TOTAL DES DÉPENSES	501,642	TOTAL DES RECETTES	365,353
Déficit d'investissement	136,288		
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 687,017	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 778,002
		EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	90,985

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

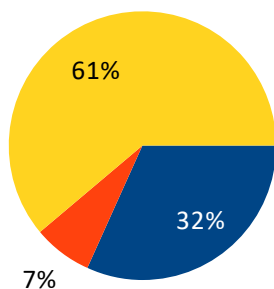
FINANCEMENTS DU BMP					
	Fonctionnement	Investissement	Cumul		
Métropole AMP	12 956 943,03	700 000,00	13 656 943,03	9 %	
État (dont TSCA)	12 903 023,66		12 903 023,66	9 %	
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000,00	2 515 487,00	12 515 487,00	9 %	
GPMM	3 205 493,55		3 205 493,55	2 %	
Europe	81 843,75				
Autres subventions d'investissement		381 327,85	381 327,85	0 %	
Financements externes	39 147 303,99	3 596 814,85	42 744 118,84	29 %	
Recettes propres du Bataillon	8 777 200,57	0,00	8 777 200,57	6 %	
Sous-total Financements	47 924 504,56	3 596 814,85	51 521 319,41	35 %	
Reste à charge Ville de Marseille	75 307 182,76	20 371 974,50	95 679 157,26	65 %	
TOTAL	123 231 687,32	23 968 789,35	147 200 476,67	100 %	

Financement du BMP



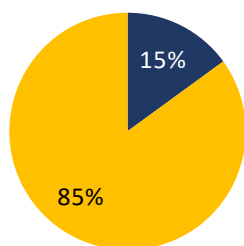
- Financements externes (43 M€)
- Recettes propres du Bataillon (9 M€)
- Reste à charge Ville de Marseille (96 M€)

Financement des dépenses de fonctionnement du BMP



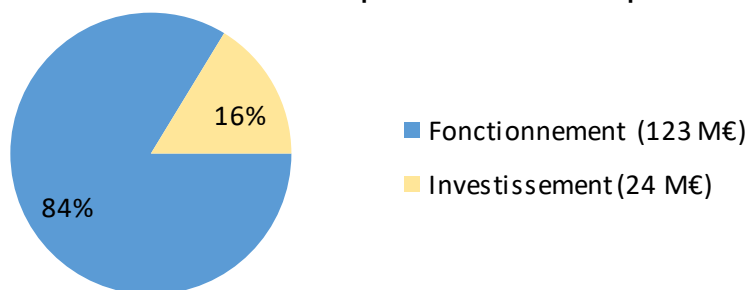
- Financements externes (39 M€)
- Ressources propres du Bataillon (8 M€)
- Reste à charge Ville de Marseille (75 M€)

Financement des dépenses d'investissement du BMP

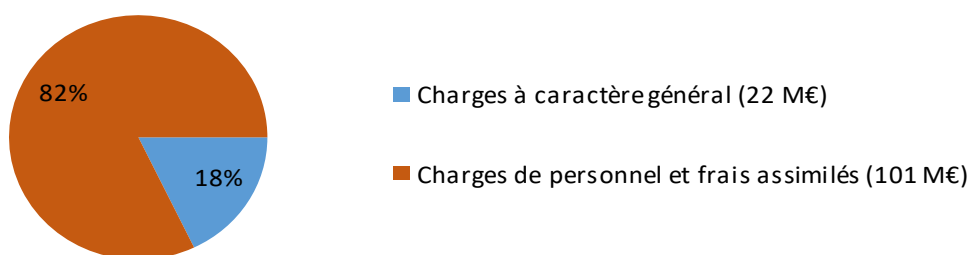


- Financements externes (8 M€)
- Reste à charge Ville de Marseille (15 M€)

Répartition des dépenses du BMP



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



VUE D'ENSEMBLE

EXÉCUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	123 231 687,32	47 924 504,56
	Section d'investissement	23 968 789,35	3 596 814,85
TOTAL RÉALISATIONS		147 200 476,67	51 521 319,41

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	1 962 360,84	0,00
	Section d'investissement	251 657,03	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 214 017,87	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	125 194 048,16	47 924 504,56
	Section d'investissement	24 220 446,38	3 596 814,85
	TOTAL CUMULÉ	149 414 494,54	51 521 319,41

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER

Chap / Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restants à émettre
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 901 367,44	
60611	Eau et assainissement	0,00	
60612	Énergie – Électricité	0,00	
60621	Combustibles	0,00	
60622	Carburants	159 024,78	
60623	Alimentation	15 788,28	
60628	Autres fournitures non stockées	14 388,91	
60631	Fournitures d'entretien	21 993,79	
60632	Fournitures de petit équipement	257 145,13	
60636	Vêtements de travail	123 430,76	
6064	Fournitures administratives	3 651,66	
6068	Autres matières et fournitures	100 006,22	
6132	Locations immobilières	256 377,74	
6135	Locations mobilières	32 292,20	
614	Charges locatives et de copropriété	104 093,27	
61521	Entretien et réparations sur terrains	1 994,96	
615221	Bâtiments publics	59 162,20	
615228	Autres bâtiments	1 336,99	
615232	Réseaux	1 039,44	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	34 244,38	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	51 691,32	
6156	Maintenance	382 834,58	
6161	Primes d'assurance multirisques	2 964,77	
6182	Documentation générale et technique	4 942,76	
6184	Versements à des organismes de formation	24 168,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	630,00	
6188	Autres frais divers	0,00	
6226	Honoraires	46,40	
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	183 107,59	
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	3 577,75	
6241	Transports de biens	450,14	
6247	Transports collectifs	3 000,00	
6248	Frais de transports divers	8 000,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	
6256	Missions	88,90	
6262	Frais de télécommunications	28 638,02	
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 283,72	
6288	Autres services extérieurs	18 972,78	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	993,40	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	0,00	
6488	Autres charges	993,40	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000,00	
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	40 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	20 000,00	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 962 360,84	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	836,40	
2031	Frais d'études	836,40	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 820,63	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 473,60	
21318	Autres bâtiments publics	197 641,06	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	49 705,97	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		251 657,03	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	24 146 750,95	19 273 482,81	2 759 687,76	1 901 367,44	212 212,94
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	101 174 494,55	99 538 520,07	1 604 995,16	993,40	29 985,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 006,00	55 001,52	0,00	60 000,00	4,48
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 436 251,50	118 867 004,40	4 364 682,92	1 962 360,84	242 203,34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	420,00	15 133,40	0,00	0,00	-14 713,40
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 554 964,00	983 970,99	0,00	0,00	570 993,01
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 079 624,00	25 941 810,44	0,00	0,00	1 137 813,56
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 352 905,00	10 554 593,36	0,00	0,00	-1 201 688,36
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00	428 996,37	0,00	0,00	-378 996,37
Total des recettes réelles de fonctionnement		48 037 913,00	47 924 504,56	0,00	0,00	113 408,44

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	848 772,66	812 615,35	836,40	35 320,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 781 984,01	23 013 708,25	250 820,63	517 455,13
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	142 465,75	142 465,75	0,00	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 773 222,42	23 968 789,35	251 657,03	552 776,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	6 223 463,00	3 596 814,85	0,00	2 626 648,15
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 223 463,00	3 596 814,85	0,00	2 626 648,15

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	24 146 750,95	19 273 482,81	2 759 687,76	1 901 367,44	212 212,94
60611	Eau et assainissement	428 650,86	420 091,31	0,00	0,00	8 559,55
60612	Énergie – Électricité	1 878 604,22	1 781 342,89	97 261,33	0,00	0,00
60621	Combustibles	40 753,62	33 759,22	0,00	0,00	6 994,40
60622	Carburants	1 817 881,08	1 510 956,30	147 900,00	159 024,78	0,00
60623	Alimentation	3 114 859,89	2 329 105,54	769 874,21	15 788,28	91,86
60628	Autres fournitures non stockées	342 272,18	244 988,62	78 651,48	14 388,91	4 243,17
60631	Fournitures d'entretien	145 346,58	121 784,31	261,10	21 993,79	1 307,38
60632	Fournitures de petit équipement	2 856 629,54	2 064 140,28	523 922,84	257 145,13	11 421,29
60636	Vêtements de travail	348 091,94	214 678,06	4 698,25	123 430,76	5 284,87
6064	Fournitures administratives	69 419,62	52 087,96	13 680,00	3 651,66	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 351 417,58	1 075 475,41	107 789,89	100 006,22	68 146,06
6132	Locations immobilières	2 463 535,72	2 201 241,99	0,00	256 377,74	5 915,99
6135	Locations mobilières	735 769,60	684 859,56	9 970,43	32 292,20	8 647,41
614	Charges locatives et de copropriété	695 951,56	579 788,91	0,00	104 093,27	12 069,38
61521	Entretien et réparations sur terrains	38 507,22	35 485,09	1 027,17	1 994,96	0,00
615221	Bâtiments publics	576 638,25	472 663,44	36 935,95	59 162,20	7 876,66
615228	Autres bâtiments	10 386,32	8 312,17	0,00	1 336,99	737,16
615232	Entretien, réparations réseaux	35 934,73	32 148,29	2 453,00	1 039,44	294,00
61551	Réseaux	549 177,37	483 201,18	29 372,46	34 244,38	2 359,35
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 238 477,11	706 951,79	472 623,93	51 691,32	7 210,07
6156	Maintenance	1 706 511,41	1 230 599,85	75 442,16	382 834,58	17 634,82
6161	Primes d'assurance multirisques	476 500,00	473 474,12		2 964,77	61,11
6182	Documentation générale et technique	32 168,22	27 151,73		4 942,76	73,73
6184	Versements à des organismes de formation	614 031,89	393 299,04	192 337,60	24 168,00	4 227,25
6185	Frais de colloques, séminaires conférences	630,00	0,00	0,00	630,00	0,00
6188	Autres frais divers	95 025,96	73 035,66	20 947,44	0,00	1 042,86
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	18 659,40	18 004,51	0,00	46,40	608,49
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	1 075 919,80	796 551,28	62 074,59	183 107,59	34 186,34
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	3 785,35	207,60		3 577,75	0,00
6241	Transports de biens	16 275,16	15 825,02	0,00	450,14	0,00
6247	Transports collectifs	15 030,90	12 030,90	0,00	3 000,00	0,00
6248	Frais de transports divers	66 162,67	58 162,67	0,00	8 000,00	0,00
6255	Frais de déménagement	115 055,24	107 055,24	8 000,00		0,00
6256	Missions	92 392,52	73 703,62	18 500,00	88,90	100,00
6262	Frais de télécommunications	644 445,23	565 460,87	47 230,69	28 638,02	3 115,65
6281	Concours divers (cotisations...)	18 253,78	18 253,78	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 027,37	6 743,20	0,00	2 283,72	0,45
6288	Autres services extérieurs	408 571,06	350 861,40	38 733,24	18 972,78	3,64

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	101 174 494,55	99 538 520,07	1 604 995,16	993,40	29 985,92
6218	Autre personnel extérieur	91 644 885,48	89 997 422,29	1 598 364,16	0,00	49 099,03
6331	Versement de transport	114 332,29	114 813,70	0,00	0,00	-481,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 583,10	28 704,05	0,00	0,00	-120,95
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	52 531,31	53 337,92	0,00	0,00	-806,61
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 310 340,00	1 329 468,02	0,00	0,00	-19 128,02
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	52 034,00	50 881,18	0,00	0,00	1 152,82
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	1 000,00	2 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
64118	Personnel titulaire autres indemnités	658 169,00	616 070,78	0,00	0,00	42 098,22
64131	Rémunération du personnel non titulaire	4 019 853,23	4 029 478,03	0,00	0,00	-9 624,80
64134	Personnel non Titulaire Indemnité Inflation	11 100,00	10 100,00	0,00	0,00	1 000,00
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	862 817,55	865 598,23	0,00	0,00	-2 780,68
64164	Emploi d'insertion Indemnité Inflation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64171	Apprentis Rémunérations	1 000,00	9 758,05	0,00	0,00	-8 758,05
64172	Apprentis Indemnité Inflation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 502 401,62	1 508 128,16	0,00	0,00	-5 726,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	664 387,78	665 365,84	0,00	0,00	-978,06
6472	Prestations familiales directes	670,16	670,16			0,00
64731	Allocations de chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	760,00	0,00	0,00	0,00	760,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	134 876,41	134 876,41	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	112 752,62	106 847,25	6 631,00	993,40	-1 719,03
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 006,00	55 001,52	0,00	60 000,00	4,48
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	80 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	35 000,00	15 000,00	0,00	20 000,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	6,00	1,52	0,00	0,00	4,48
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	125 436 251,50	118 867 004,40	4 364 682,92	1 962 360,84	242 203,34

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	420,00	15 133,40	0,00	0,00	-14 713,40
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	5 233,40	0,00	0,00	-5 233,40
6479	Remboursements sur autres charges sociales	420,00	9 900,00	0,00	0,00	-9 480,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 554 964,00	983 970,99	0,00	0,00	570 993,01
70688	Autres prestations de services	788 364,00	527 998,05	0,00	0,00	260 365,95
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	2 521,20	0,00	0,00	-2 521,20
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00	61 861,74	0,00	0,00	188 138,26
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	416 600,00	391 590,00	0,00	0,00	25 010,00
73	IMPOTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 079 624,00	25 941 810,44	0,00	0,00	1 137 813,56
74718	Autres participations de l'État	2 903 023,00	2 903 023,66	0,00	0,00	-0,66
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00	12 956 943,03	0,00	0,00	-0,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	81 843,00	81 843,75	0,00	0,00	-0,75
7478	Participations d'autres organismes	1 137 815,00	0,00	0,00	0,00	1 137 815,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 352 905,00	10 554 593,36	0,00	0,00	-1 201 688,36
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 352 905,00	10 554 593,36	0,00	0,00	-1 201 688,36
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00	428 996,37			-378 996,37
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	26 371,37	0,00	0,00	-26 371,37
7713	Libéralités reçues	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	402 625,00	0,00	0,00	-402 625,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48 037 913,00	47 924 504,56	0,00	0,00	113 408,44

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	848 772,66	812 615,35	836,40	35 320,91
2031	Frais d'études	380 200,67	344 043,36	836,40	35 320,91
2051	Concessions et droits similaires	468 571,99	468 571,99	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 711 744,13	23 013 708,25	250 820,63	447 215,25
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	705 866,18	695 753,66	3 473,60	6 638,92
21318	Autres bâtiments publics	2 632 377,70	2 301 536,65	197 641,06	133 199,99
2135	Installations générales, agencements, aménagements des cons	63 947,47	63 947,47	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	11 475 935,86	11 475 935,86	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 708 780,21	2 708 379,26	0,00	400,95
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 163 978,01	2 163 978,01	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	557 718,42	528 630,40	49 705,97	-20 617,95
2182	Matériel de transport	4 265,12	4 265,12	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 331 234,04	1 331 234,04	0,00	0,00
2184	Mobilier	266 881,92	266 881,92	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 800 759,20	1 473 165,86	0,00	327 593,34
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	142 465,75	142 465,75	0,00	0,00
2313	Constructions	11 677,81	11 677,81	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	130 787,94	130 787,94	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	24 702 982,54	23 968 789,35	251 657,03	482 536,16

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	6 223 463,00	3 596 814,85	0,00	2 626 648,15
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Départements	1 816 549,00	0,00	0,00	1 816 549,00
1318	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	372 000,00	381 327,85	0,00	-9 327,85
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	3 334 914,00	2 515 487,00	0,00	819 427,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 223 463,00	3 596 814,85	0,00	2 626 648,15

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	22 033 170,57	22 033 170,57
60611	Eau et assainissement	420 091,31	420 091,31
60612	Énergie – Électricité	1 878 604,22	1 878 604,22
60621	Combustibles	33 759,22	33 759,22
60622	Carburants	1 658 856,30	1 658 856,30
60623	Alimentation	3 098 979,75	3 098 979,75
60628	Autres fournitures non stockées	323 640,10	323 640,10
60631	Fournitures d'entretien	122 045,41	122 045,41
60632	Fournitures de petit équipement	2 588 063,12	2 588 063,12
60636	Vêtements de travail	219 376,31	219 376,31
6064	Fournitures administratives	65 767,96	65 767,96
6068	Autres matières et fournitures	1 183 265,30	1 183 265,30
6132	Locations immobilières	2 201 241,99	2 201 241,99
6135	Locations mobilières	694 829,99	694 829,99
614	Charges locatives et de copropriété	579 788,91	579 788,91
61521	Entretien et réparations sur terrains	36 512,26	36 512,26
615221	Bâtiments publics	509 599,39	509 599,39
615228	Autres bâtiments	8 312,17	8 312,17
615232	Réseaux	34 601,29	34 601,29
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	512 573,64	512 573,64
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 179 575,72	1 179 575,72
6156	Maintenance	1 306 042,01	1 306 042,01
6161	Primes d'assurance multirisques	473 474,12	473 474,12
6182	Documentation générale et technique	27 151,73	27 151,73
6184	Versements à des organismes de formation	585 636,64	585 636,64
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	93 983,10	93 983,10
6225	Indemnités au comptable et au régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires	18 004,51	18 004,51
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	858 625,87	858 625,87
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publique	207,60	207,60
6241	Transports de biens	15 825,02	15 825,02
6247	Transports collectifs	12 030,90	12 030,90
6248	Frais de transports divers	58 162,67	58 162,67
6255	Frais de déménagement	115 055,24	115 055,24
6256	Missions	92 203,62	92 203,62
6262	Frais de télécommunications	612 691,56	612 691,56
6281	Concours divers (cotisations...)	18 253,78	18 253,78
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 743,20	6 743,20
6288	Autres services extérieurs	389 594,64	389 594,64

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	101 143 515,23	101 143 515,23
6218	Autre personnel extérieur	91 595 786,45	91 595 786,45
6331	Versement de transport	114 813,70	114 813,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 704,05	28 704,05
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	53 337,92	53 337,92
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 329 468,02	1 329 468,02
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	50 881,18	50 881,18
64114	Personnel Titulaire Indemnité Inflation	2 000,00	2 000,00
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	15 000,00	15 000,00
64118	Personnel titulaire autres indemnités	616 070,78	616 070,78
64131	Rémunération du personnel non titulaire	4 029 478,03	4 029 478,03
64134	Personnel non Titulaire Indemnité Inflation	10 100,00	10 100,00
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	865 598,23	865 598,23
64164	Emploi d'insertion Indemnité Inflation	0,00	0,00
64171	Apprentis Rémunérations	9 758,05	9 758,05
64172	Apprentis Indemnité Inflation	0,00	0,00
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 508 128,16	1 508 128,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	665 365,84	665 365,84
6472	Prestations familiales directes	670,16	670,16
64732	Allocations de chômage versées aux ASSEDIC	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	134 876,41	134 876,41
6488	Autres charges	113 478,25	113 478,25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 001,52	55 001,52
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements public	40 000,00	40 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000,00	15 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1,52	1,52
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	123 231 687,32	123 231 687,32

RECETTES

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	15 133,40	15 133,40
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 233,40	5 233,40
6479	Remboursements sur autres charges sociales	9 900,00	9 900,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	983 970,99	983 970,99
70688	Autres prestations de services	527 998,05	527 998,05
7078	Autres ventes de marchandises	2 521,20	2 521,20
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	61 861,74	61 861,74
70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	391 590,00	391 590,00
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	25 941 810,44	25 941 810,44
74718	Autres participations de l'État	2 903 023,66	2 903 023,66
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,03	12 956 943,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	81 843,75	81 843,75
7478	Participations d' autres organismes	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 554 593,36	10 554 593,36
7588	Autres produits divers de gestion courante	10 554 593,36	10 554 593,36
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	428 996,37	428 996,37
7711	Dédits et pénalités perçus	26 371,37	26 371,37
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	402 625,00	402 625,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 924 504,56	47 924 504,56

ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 616,00	809 999,35	812 615,35
2031	Frais d'études	2 616,00	341 427,36	344 043,36
2051	Concessions et droits similaires	0,00	468 571,99	468 571,99
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	847 232,92	22 166 475,33	23 013 708,25
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 980,00	693 773,66	695 753,66
21318	Autres bâtiments publics	268 066,66	2 033 469,99	2 301 536,65
2135	Installations générales, agencements, aménagements des cons	0,00	63 947,47	63 947,47
2145	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, ag	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	11 475 935,86	11 475 935,86
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	84 335,05	2 624 044,21	2 708 379,26
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	2 163 978,01	2 163 978,01
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	492 851,21	35 779,19	528 630,40
2182	Matériel de transport	0,00	4 265,12	4 265,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 331 234,04	1 331 234,04
2184	Mobilier	0,00	266 881,92	266 881,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 473 165,86	1 473 165,86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	130 787,94	11 677,81	142 465,75
2313	Constructions	0,00	11 677,81	11 677,81
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	130 787,94	0,00	130 787,94
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	980 636,86	22 988 152,49	23 968 789,35

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	3 028 403,85	568 411,00	3 596 814,85
1313	Départements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transférables	381 327,85	0,00	381 327,85
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	1 947 076,00	568 411,00	2 515 487,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00	0,00	700 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 028 403,85	568 411,00	3 596 814,85

compte administratif rapport de présentation 2022

marseille.fr



Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement